

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 512

18 mars 2011

### SOMMAIRE

4 Star Consulting S.A. ....	24531	Global Assekuranz Makler S.A. ....	24538
Allied Luxembourg S.à r.l. ....	24576	Golden Bridge S.A. ....	24537
Alseide S.A. ....	24574	Govebe International S.A. ....	24538
Ambra S.A. ....	24574	GREP Fünf S.à r.l. ....	24538
Apollo Dragon S.à r.l. ....	24573	GTB Fiduciaire ....	24535
Aqsacom International S.A. ....	24575	Heilmann Schiffahrt S.à r.l. ....	24538
Avant Investment S.A. ....	24570	Heynen, GmbH ....	24538
Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l. ..	24575	HOLDING DE L'EST, société de gestion de patrimoine familial ....	24539
Brokerage Invest S.à r.l. ....	24576	Interfusion S.à r.l. ....	24539
Decofinance S.A. ....	24569	Interlude S.A. ....	24539
Derca S.A. ....	24569	International Public Partnerships Lux 2 Sàrl ....	24539
Desai S.A. ....	24569	Intfideco ....	24539
Designers Promotion S.A. ....	24569	Inventive Vehicles Holding S.A. ....	24533
Diane Investments S.A. ....	24570	Inventive Vehicles Industries S.A. ....	24533
DMG Company S.A. ....	24570	Invest Cap LX Holding S.A. ....	24535
DOMINGA HOLDING Aktiengesellschaft .....	24570	LGI ....	24534
EBH Holding S.à r.l. ....	24532	London Acquisition Luxco S.à r.l. ....	24533
ECP FII Finagestion S.à r.l. ....	24532	Market Access ....	24540
Ecu Gest Holding S.A. ....	24537	Mase S.A. ....	24534
Edisys S.A. ....	24536	M.S.A. International S.A. ....	24532
Edisys S.A. ....	24537	RBS Market Access ....	24540
EETEK Solar Holding S.à r.l. ....	24536	Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l. ....	24530
EHI Luxembourg S.à r.l. ....	24536	RE Investments S.à r.l. ....	24534
EPI Trinity S.à r.l. ....	24530	Sea-Land Financing and Contracting ....	24535
Europa Emerging Europe Investments S. à r.l. ....	24537	Seregnon Holding S.A. ....	24576
Europa Real Estate EUR Warrant S.à r.l. .....	24537	Solgro S.A. ....	24531
Feneris Financial Holding S.A. ....	24536	St. Modwen Properties II S.à r.l. ....	24531
Fidia S.A. ....	24537	St. Modwen Properties I S.à r.l. ....	24530
General Oriental Investments Limited ...	24571	Stronghold S.A. ....	24530
G.I.T. - General Informatique & Telecom S.A. ....	24536	TCG Asnières 1 S.à r.l. ....	24531
G.I.T. - General Informatique & Telecom S.A. ....	24534	Teamsystem Azzurra ....	24532
		Ubiquity ....	24574

**Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 104.231.

—  
**EXTRAIT**

Suite au projet de fusion du 30 octobre 2009, il résulte que l'associé de la société Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l. est:

RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (NO 2) SARL, RCSL No B 104232, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011019128/13.

(110022684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**Stronghold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 141.952.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 1<sup>er</sup> février 2011 que:

- Madame Ewelina Margalska démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat;
- Monsieur Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011019139/14.

(110023003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**St. Modwen Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 154.036.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 janvier 2011*

En date du 20 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la nomination de Monsieur Michael Edward Dunn, Administrateur de sociétés, né le 28/06/1968 à Dewsbury (Royaume-Uni), résidant professionnellement à Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway B321AF Quinton Business Park, Birmingham, Royaume-Uni en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011019158/15.

(110022386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**EPI Trinity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 96.938.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011020994/11.

(110025304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Solgro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 79.593.

—  
EXTRAIT

M. Georges PHILIPPE a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 21 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
SOLGRO SA  
AGIR Luxembourg S.A.  
Signature  
Domiciliataire

Référence de publication: 2011019153/14.

(110022835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**St. Modwen Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 154.040.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 janvier 2011*

En date du 20 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la nomination de Monsieur Michael Edward Dunn, Administrateur de sociétés, né le 28/06/1968 à Dewsbury (Royaume-Uni), résidant professionnellement à Sir Stanley Clarke House, 7 Ridgeway B321AF Quinton Business Park, Birmingham, Royaume-Uni en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la Société

Référence de publication: 2011019159/15.

(110022387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**TCG Asnières 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 152.781.

—  
EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse du gérant Oussama Daher comme suit:

- M. Oussama Daher réside actuellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011019178/13.

(110022373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**4 Star Consulting S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 107.857.

—  
Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011019213/11.

(110022642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**Teamsystem Azzurra, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.447.

Suite à une décision de la Commune de Schuttrange et avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de la rue où se trouve notre siège social a changé.

La dénomination nouvelle est 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011019170/12.

(110022049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**EBH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 900.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EBH Holding S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011020982/12.

(110025717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**ECP FII Finagestion S.à. r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.656.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011020985/12.

(110025405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**M.S.A. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 60.618.

*Réunion du conseil d'administration du 09 mai 2010*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Gilbert JOST aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoir d'engager la société par sa seule signature, soit par la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

S.G.F. International S.A.

2, rue Astrid

L-1143 Luxembourg

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011019910/17.

(110023025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**Inventive Vehicles Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.604.

—  
*Réunion du conseil d'administration de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2010*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix, de réélire pour une nouvelle période de six ans Monsieur Gilbert JOST aux fonctions d'Administrateur-Délégué, avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

SUPRIMMO S.A.

76 rue Haard - L-4970 BETTANGE SUR MESS

Adresse Postale: 63-65 rue Merl - L-2146 LUXEMBOURG

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011019899/17.

(110023062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**Inventive Vehicles Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.605.

—  
*Réunion du conseil d'administration de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2010*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix, de réélire pour une nouvelle période de six ans Monsieur Gilbert JOST aux fonctions d'Administrateur-Délégué, avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

SUPRIMMO S.A.

76 rue Haard - L-4970 BETTANGE SUR MESS

Adresse Postale: 63-65 rue Merl - L-2146 LUXEMBOURG

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011019901/18.

(110023054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 570.397,20.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

—  
Suite à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société London Acquisition Luxco S.à r.l. en date du 3 Février 2011 la décision suivant a été prise:

Le mandat du Commissaire Aux Comptes suivant est renouvelé jusqu'à Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012:

- La société KPMG Audit S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 103590 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

London Acquisition Luxco S.à r.l.

F. W. J. J. Welman

*Gérant*

Référence de publication: 2011019906/18.

(110022966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**LGI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 31.757.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le mercredi 2 février 2011 à Luxembourg*

*Résolutions*

- L'Assemblée décide de porter de cinq à six le nombre des Administrateurs de la société.

L'Assemblée Générale procède à la nomination de Monsieur Nigel H. FIELDING (C/° HSBC 16, boulevard d'Avranches L-1160Luxembourg) au poste d'Administrateur de LGI pour un mandat d'une durée de deux ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2012.

- Le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG Audit est renouvelé pour une année.

Résolutions adoptées à l'unanimité

Jean-Benoît MESNIL / Patrice HAMON-CHAFFOTEAUX  
*Scrutateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011019907/17.

(110023066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**Mase S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.382.

Aux Actionnaires de la Société

Je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'Administrateur de votre société, avec effet immédiat et vous prie de bien vouloir l'accepter.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Frédéric ADAM.

Référence de publication: 2011019912/11.

(110022675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**RE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 78.422.425,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 115.577.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant de class A de la Société, M Ross MacDiarmid a changé désormais comme suit:

- chemin de la Foge 16, CH-1291 Commugny, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Investments S.à r.l.  
Martinus Weijermans  
*Gérant B*

Référence de publication: 2011019920/15.

(110022879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**G.I.T. - General Informatique & Telecom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 102.354.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021033/10.

(110025720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Invest Cap LX Holding S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 2.231.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.551.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 février 2010, l'actionnaire unique a pris acte des démissions de Messieurs Ronald CHAMIELEC, Christophe DAVEZAC et Raoul WALTHER de leur fonction d'administrateur ainsi que la démission de la société READ Sàrl en sa qualité de commissaire aux comptes de la société.

Le 2 janvier 2011:

- Monsieur Frank GUEGUEN, né le 06.05.1956 à Paris (France), demeurant professionnellement au 99 rue de l'Abbé Groult, F-75015 Paris, est nommé administrateur de catégorie A et Président jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- Monsieur Jean-Guillaume BENOIT, né le 29.04.1975 à Metz (France), demeurant professionnellement au 6 boulevard Helvétique, CH-1205 Genève (Suisse), est nommé administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- Monsieur Cédric ABITBOL, né le 14.06.1975 à Ivry-sur-Seine (France), demeurant professionnellement au 5 rue de Faucigny, CH-1700 Fribourg (Suisse), est nommé administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- La société ERNST & YOUNG S.A. ayant son siège au 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011019902/28.

(110022977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**Sea-Land Financing and Contracting, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 45.386.

—  
Le siège social de la société SEA-LAND FINANCING AND CONTRACTING, société anonyme, de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 045.386, jusqu'alors établi au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 21 janvier 2011 par le domiciliataire UniCredit Luxembourg S.A.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

UniCredit Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011019921/13.

(110022447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**GTB Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 63.836.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.02.2011.

Fiduciaire Becker, Gales &amp; Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011021055/12.

(110025727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Edisys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 139.924.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011020988/10.  
(110025840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**EETEK Solar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 152.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.  
Référence de publication: 2011020989/11.  
(110024855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**EHI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 97.908.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 février 2011.  
Référence de publication: 2011020991/11.  
(110025164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Feneris Financial Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 47.053.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 janvier 2011.  
SG AUDIT SARL  
Référence de publication: 2011021019/11.  
(110025056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**G.I.T. - General Informatique & Telecom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 102.354.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011021032/10.  
(110025719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---



**Europa Real Estate EUR Warrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Europa Emerging Europe Investments S. à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 128.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011020977/11.

(110025026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Ecu Gest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 41.806.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011020986/10.

(110024877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Edisys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 139.924.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011020987/10.

(110025839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Fidia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 65.576.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDIA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011021022/11.

(110025487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Golden Bridge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 47.405.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011021048/11.

(110025098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Global Assekuranz Makler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 77.575.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour GLOBAL ASSEKURANZ MAKLER S.A.

Signature

Référence de publication: 2011021046/12.

(110024857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Govebe International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOVEBE INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011021049/11.

(110025819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**GREP Fünf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011021052/10.

(110025775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Heilmann Schiffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 116.502.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021061/10.

(110025650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Heynen, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021064/10.

(110025517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**HOLDING DE L'EST, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 3.324.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 février 2011.  
Référence de publication: 2011021071/11.  
(110025465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**International Public Partnerships Lux 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 119.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 février 2011.  
Paul DECKER  
*Le Notaire*  
Référence de publication: 2011021083/12.  
(110025609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Interfusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 104.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 février 2011.  
Référence de publication: 2011021091/10.  
(110025113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Interlude S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 23.646.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.  
Référence de publication: 2011021093/10.  
(110025260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

**Intfideco, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 24.884.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011021096/10.  
(110024863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

---

Signatures.

**RBS Market Access, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. Market Access).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 78.567.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Market Access SICAV (the "Company"), a public limited company ("société anonyme") having its registered office in Luxembourg, qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") governed by Part I of the law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment, as amended, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated October 31, 2000, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 880, on November 10, 2000.

The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, dated January 4, 2006, published in the Mémorial, number 199, on January 27, 2006.

The meeting is opened at 2.30 p.m., under the chair of Mrs Sarah Delbrassine, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, who appointed as secretary Maud Bottger, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The meeting elected as scrutineer Mr. Loïc Calvez, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A. that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

I. Change of the corporate name of the Company to "RBS Market Access".

II. Amendment of Articles 1, 3 to 16, 18 to 20, 22 to 24, 27, 28, 30 to 34 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in the form as available to shareholders of the Company at the registered office of the Company, to reflect in particular:

(a) the change of the corporate name of the Company, as mentioned under item I of this agenda;

(b) the termination, since the last amendment of the Articles of January 4, 2006, of the following sub-funds of the Company: (i) Market Access Dow Jones Euro Stoxx 50® Index Protected I; (ii) Market Access Dow Jones Euro Stoxx 50® Index Protected II; and (iii) Market Access Step-up AEX Index® Guaranteed;

(c) the appointment by the Company of a management company in accordance with the relevant provisions of the law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment, as amended;

(d) various amendments made to the prospectus of the Company since the last amendment of the Articles of January 4, 2006;

(e) various amendments made to applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915") since the last amendment of the Articles of January 4, 2006; and

(f) various amendments of the Articles for consistency and clarity purposes.

III. Miscellaneous.

B. that, since the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on November 24, 2010 with the same agenda as above could not validly deliberate on the items of such agenda, as the quorum required by Article 67-1 (2) of the Law of 1915, being 50% of the subscribed share capital of the Company, has not been met, the meeting has been postponed and a convening notice to a second meeting has been sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on November 30, 2010, and published in the Mémorial, in the Tageblatt and in the Luxembourg Wort on November 26, 2010 and December 13, 2010;

C. that, in accordance with the provisions of Article 67-1(2) of the Law of 1915 and Article 33 of the Articles, no quorum is required for the present meeting of shareholders to decide on the matters mentioned under items I and II of the above agenda, and the resolutions on such items will be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the shares of the Company present or represented and voting at the present meeting;

D. that the name of the shareholders present or represented at the present meeting, the name of the proxyholders of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith. The proxies of the shareholders represented will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons;

E. that, according to the attendance list, 1,959,795 shares of the Company are hereby present or represented;

F. that the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the above agenda.

Then, the general meeting of shareholders of the Company, after deliberation, took the following resolutions.

*First resolution*

Upon proposition of the board of directors of the Company, the general meeting of shareholders of the Company decides to change the name of the Company into RBS MARKET ACCESS.

*Second resolution*

Upon proposition of the board of directors of the Company, the general meeting of shareholders of the Company decides to amend the Articles to reflect, inter alia,

- the change of the corporate name of the Company, as decided above;
- the termination, since the last amendment of the Articles of January 4, 2006, of the following sub-funds of the Company: (i) Market Access Dow Jones Euro Stoxx 50® Index Protected I; (ii) Market Access Dow Jones Euro Stoxx 50® Index Protected II; and (iii) Market Access Step-up AEX Index® Guaranteed;
- the appointment by the Company of a management company in accordance with the relevant provisions of the law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment, as amended;
- various amendments made to the prospectus of the Company since the last amendment of the Articles of January 4, 2006;
- various amendments made to applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, since the last amendment of the Articles of January 4, 2006; and
- various amendments of the Articles for consistency and clarity purposes, so that, following such amendments, the Articles read as follows:

**"Chapter 1<sup>er</sup> . Name, Duration, Purpose, Registered Office**

**Art. 1. Name.** Among the shareholders and all those who shall become holders of the shares in the future, there exists a company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "RBS MARKET ACCESS" (hereafter the "Fund").

**Art. 2. Duration.** The Fund has been set up for an undetermined period.

**Art. 3. Purpose.** The sole purpose of the Fund is to invest the funds available to it in various transferable securities and other financial liquid assets permitted by the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended (the "2002 Law"), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets. The Fund may take any steps and carry out any transactions that it deems useful for the achievement and development of its purpose to the full extent allowed by the 2002 Law.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Fund (the "Registered Office") is established in Luxembourg. Branches or offices may be created by resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If the Board of Directors deems that extraordinary events of a political or military nature, likely to interfere with or jeopardize the normal activities at the Registered Office or smooth communication with this Registered Office or from this Registered Office with other countries have occurred or are imminent, it may temporarily transfer this Registered Office abroad until such time as these abnormal circumstances have fully ceased. However, this temporary measure shall not affect the Fund's nationality, which notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, shall remain a Luxembourg company.

**Chapter 2. Capital, Variations in capital, Features of the shares**

**Art. 5. Capital.** The subscribed share capital of the Fund shall be represented by shares of no par value and will, at any time, be equal to the value of total the net assets of the Fund.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article 23 hereof in transferable securities of any kind and other financial liquid assets permitted by the 2002 Law pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for the Sub-Fund (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

The Board of Directors shall establish a portfolio of assets constituting a subfund within the meaning of Article 133 of the 2002 Law for each class of shares or for multiple classes of shares in the manner described in Article 9 hereof (each a "Sub-Fund" and together the "Sub-Funds"). As regards relations between shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity, each portfolio of assets being invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund and generating without restriction its own contributions, capital gains and capital losses, fees and expenses. The Fund shall be considered

as one single legal entity. With regard to third parties, in particular towards the Fund's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The Board of Directors may create each Sub-Fund for an unlimited or limited period of time. In the latter case, the Board of Directors may, at the expiry of the initial period of time, prorogue the duration of the relevant Sub-Fund once or several times. At the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Fund shall redeem all the shares in the relevant class (es) of shares, in accordance with Article 10 below, notwithstanding the provisions of Article 31 below.

At each prorogation of a Sub-Fund, the registered shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of registered shares of the Fund. The Fund shall inform the bearer shareholders by a notice published in newspapers to be determined by the Board of Directors, unless these shareholders and their addresses are known to the Fund. The sales documents for the shares of the Fund shall indicate the duration of each Sub-Fund and, if appropriate, its prorogation.

The minimum subscribed share capital of the Fund shall be of one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-).

For the purpose of determining the subscribed share capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed into euro, be converted in euro and the capital shall be the total of the net assets of all Sub-Funds.

**Art. 6. Variations in capital.** The amount of subscribed share capital shall be equal to the value of the Fund's total net assets. It may also be increased as a result of the Fund issuing new shares and reduced following repurchases of shares by the Fund at the request of shareholders.

**Art. 7. Shares.** Shares in each Sub-Fund will be issued in registered or in bearer form, at the discretion of the Board of Directors.

For shares issued in registered form, the inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his/her/its right of ownership on such shares and a confirmation of registration in the register of registered shares will be sent to shareholders. No registered share certificates will be issued.

Bearer shares will be available in such denominations as decided by the Board of Directors, at their discretion.

No fraction of shares shall be issued.

Shares must be fully paid up and are without par value.

The register of registered shares is kept in Luxembourg at the registered office of the Custodian Bank (as defined below) or at such other location designated for such purpose by the Board of Directors.

There is no restriction on the number of shares which may be issued.

The rights attached to shares are those provided for in the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") to the extent that the 1915 Law is not superseded by the 2002 Law. All the shares of the Fund, whatever their value and whatever the class to which they belong, have an equal voting right. All the shares of the Fund of whatever class have an equal right to the liquidation proceeds and distribution proceeds.

Registered shares may be transferred by remittance to the Fund of a written statement of transfer, dated and signed by the transferor and transferee, or by their proxies who shall evidence the required powers. Upon receipt of these documents satisfactory to the Board of Directors, transfers will be recorded in the register of registered shares.

All registered shareholders shall provide the Fund with an address to which all notices and information from the Fund may be sent. The address shall also be indicated in the register of registered shares.

If a registered shareholder does not provide the Fund with an address, this may be indicated in the register of registered shares, and the shareholder's address shall be deemed to be at the Fund's Registered Office or at any other address as may be fixed periodically by the Fund until such time another address shall be provided by the shareholder. Shareholders may change at any time the address indicated in the register of registered shares by sending a written statement to the Registered Office of the Fund, or to any other address that may be set by the Fund.

If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant share certificates.

Shares may be held jointly; however, the Fund shall only recognise one person as having the right to exercise rights in relation to each of the Fund's shares. Unless the Board of Directors agrees otherwise, the person entitled to exercise such rights will be the person whose name appears first in the subscription form or, in the case of bearer shares, the person who is in possession of the relevant share certificate.

**Art. 8. Limits on ownership of shares.** The Fund may restrict or prevent the ownership of shares in the Fund by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Fund such holding may be detrimental to the Fund, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Fund may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board of Directors being herein referred to as "Prohibited Persons").

For such purposes the Fund may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and



B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any general meeting of shareholders of the Fund; and

D.- where it appears to the Fund that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Fund evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Fund may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Fund shall serve a second notice (the "Purchase Notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Fund. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Fund the share certificate or certificates representing the shares specified in the Purchase Notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice; in the case of registered shares, his name shall be removed from the register of shareholders, and in the case of bearer shares, the certificate or certificates representing such shares shall be cancelled.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the «Purchase Price») shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class of shares within the relevant Sub-Fund as at the Valuation Date specified by the Board of Directors for the repurchase of shares in the Fund next preceding the date of the Purchase Notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 10 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the repurchase price of the shares of the relevant class of shares within the relevant Sub-Fund and will be deposited for payment to such owner by the Fund with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto, if any. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Fund or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant class of shares within the relevant Sub-Fund. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Fund.

(4) The exercise by the Fund of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Fund at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Fund in good faith.

«Prohibited Person» as used herein does neither include any subscriber to shares of the Fund issued in connection with the incorporation of the Fund while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Fund.

U.S. Persons as defined in this Article may constitute a specific category of Prohibited Persons.

Where it appears to the Fund that any Prohibited Person is a U.S. Person (as defined below), who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Fund may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any shareholder all shares held by such shareholder without delay. In such event, Clause D (1) here above shall not apply. Whenever used in these articles of incorporation, the terms "U.S. Persons" mean any national or resident of the United States of America (including any corporation, partnership or other entity created or organized in or under the laws of the United States of America or any political subdivision thereof) or any estate or trust that is subject to United States federal income taxation regardless of the source of its income.

### **Chapter 3. Net asset value, Issues, Repurchases and Conversions of shares; Suspension of the calculation of net asset value and of the issuing, Repurchasing and Converting of shares**

**Art. 9. Net Asset Value.** The net asset value per share of each class of shares shall within a Sub-Fund be determined from time to time, but in no instance less than twice monthly, in Luxembourg, under the responsibility of the Board of Directors (the date of determination of the net asset value is referred to in these articles of incorporation as the "Valuation Date").

The net asset value per share of each class of shares within a Sub-Fund shall be expressed in the reference currency of the relevant Sub-Fund, or to the extent applicable within a Sub-Fund, expressed in the base currency for the relevant class of shares. The net asset value per share of each class of shares within a Sub-Fund is determined by dividing the net assets of the Fund attributable to the relevant class of shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class of shares, by the total number of shares of the relevant class of shares then outstanding in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant reference currency or base currency as the Board of Directors shall determine. For the avoidance of doubt, the unit of a reference currency or base currency is the smallest unit of that currency (e.g. if the relevant currency is the euro, the unit of that currency is the cent).

If, since the last Valuation Date, there has been a material change in the quotations on the stock exchanges or markets on which a substantial portion of the investments of the Fund attributable to a particular Sub-Fund are quoted or dealt in, the Fund may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Fund, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

I. The Fund's assets shall include:

1. all cash in hand or with banks, including interest due but not yet paid and interest accrued on these deposits up to the Valuation Date;
2. all bills and notes payable on sight and accounts receivable (including returns on sales of securities, the price of which has not yet been collected);
3. all securities, units, shares, debt securities, option or subscription rights and other investments and transferable securities which are the property of the Fund;
4. all dividends and distributions receivable by the Fund in cash or in securities to the extent that the Fund is aware of such;
5. all interest due but not yet paid and all interest generated up to the Valuation Date by securities belonging to the Fund, unless such interest is included in the principal of these securities;
6. all other assets of any nature whatsoever, including expenses paid on account.

The value of these assets shall be determined as follows:

1. the value of the cash in hand or on deposit, the bills and promissory notes payable at sight and the accounts receivable, the prepaid expenses, dividends and interest declared or due but not yet received will be valued at their nominal value, unless it proves unlikely that this value can be obtained. If this should be the case, the value of these assets will be determined by deducting an amount which the Fund judges sufficient to reflect the real value of the said assets;
2. the valuation of any financial asset officially listed or dealt in on a Regulated Market, a stock exchange in an Other State or any Other Regulated Market (as these terms are defined in the sales documents for the shares of the Fund) will be based on the last known price in Luxembourg on the Valuation Date and, if this financial asset is traded on several of these stock exchanges or markets, will be based on the last known price of the Regulated Market, stock exchange in an Other State or Other Regulated Market considered to be the principal market for this asset. If the last known price is not representative, the valuation shall be based on the probable realisation value estimated by the Board of Directors with due care and in good faith;
3. financial assets not listed or dealt in on any Regulated Market, any stock exchange in an Other State or on any Other Regulated Market will be valued on the basis of the probable realization value estimated by the Board of Directors conservatively and in good faith;
4. the liquidation value of fixed-term contracts (futures and forward) or of options not officially traded on Regulated Markets, stock exchanges in Other States or on Other Regulated Markets will be determined on the basis of the net value of the said contracts valued in accordance with the valuation policy adopted by the Board of Directors and based on the relevant principles pertaining to the nature of the contracts;
5. the liquidation value of fixed-term contracts (futures and forward) or of options officially traded on Regulated Markets, stock exchanges in Other States or on Other Regulated Markets will be determined on the basis of the last liquidation price available on the Regulated Markets, stock exchanges in Other States or on Other Regulated Markets on which these specific contracts are traded by the Fund, and assuming a specific contract could not be liquidated on the corresponding Valuation Date, the basis applied as a means of determining the liquidation value of the said contract will be the value deemed by the Board of Directors to be fair and reasonable;
6. index or financial instrument related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction, which is subject to parameters such as the level of the index, the interest rates, the equity dividend yields and the estimated index volatility;
7. securities denominated in a currency other than that of the corresponding Sub-Fund will be converted at the relevant exchange rate of the currency concerned; and
8. units or shares with other open-ended undertakings for collective investment ("UCIs") will be valued on the basis of the last net asset value available or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the



price shall be determined by the Board of Directors on a fair and equitable basis. Units or shares of closed-ended UCIs will be valued at their last available stock market value.

The value of the Fund's assets is determined on the basis of information received from various pricing sources (including fund administrators, brokers and pricing agent(s) for swap agreement(s) or other financial derivative instrument(s), as may be provided in the sales document for the shares of the Fund) and valuations from the Board of Directors, effected prudently and in good faith. In the absence of manifest error, the Board of Directors shall not be responsible for checking the accuracy of the information provided by such pricing sources.

In circumstances where, for any reason, the value of any asset(s) of the Fund may not be determined as rapidly and accurately as required, as well as in circumstances where one or more pricing sources fail to provide valuations to the Fund, the Board of Directors is authorised not to proceed with the valuation of the assets of the Fund, rendering the calculation of subscription and redemption prices impossible. The Board of Directors may then decide to suspend the net asset value calculation, in accordance with the procedures set out in Article 11 of these articles of incorporation.

II. The Fund's commitments shall include:

1. all loans, due bills and other suppliers' debts;
2. all known obligations, due or not, including all contractual obligations falling due and incurring payment in cash or in kind (including the amount of dividends declared by the Fund but not yet distributed);
3. all reserves authorised or approved by the Board of Directors, in particular those set up as a means of meeting any potential loss on certain investments by the Fund; and

4. all other commitments undertaken by the Fund, with the exception of those represented by the Fund's own resources. In valuing the amount of other commitments, all expenses incurred by the Fund will be taken into account and include:

(a) upfront costs (including the cost of drawing up and printing the full and simplified prospectuses, notarial fees, fees for registration with administrative and stock exchange authorities and any other costs relating to the incorporation and launch of the Fund or additional Sub-Funds and to registration of the Fund or any Sub-Fund or class(es) of shares thereof in other countries), and expenses related to subsequent amendments to the articles of incorporation;

(b) the fees and/or expenses of the Management Company, the Investment Manager(s), any investment adviser(s), the Custodian Bank, including the correspondents (clearing or banking system of the Custodian Bank to whom the safekeeping of the Fund's assets have been entrusted), domiciliary agents and all other agents of the Fund as well as the sales agent (s) under the terms of any agreements with the Fund;

(c) legal expenses and annual audit fees incurred by the Fund,

(d) advertising and distribution costs;

(e) printing costs, translation (if necessary), publication and distribution of the half-yearly report and accounts, the certified annual accounts and report and all expenses incurred in respect of the full and simplified prospectuses and publications in the financial press;

(f) costs incurred by meetings of shareholders and meetings of the Board of Directors;

(g) attendance fees (where applicable) for the directors of the Fund (the "Directors") and reimbursement to the Directors of their reasonable travelling expenses, hotel and other disbursements inherent in attending meetings of the Board of Directors or administration committee meetings, or general meetings of shareholders of the Fund;

(h) fees and expenses incurred in respect of registration (and maintenance of the registration) of the Fund (and/or each Sub-Fund, respectively class of shares) with the public authorities or stock exchanges in order to license product selling or trading irrespective of jurisdiction;

(i) all taxes and duties levied by public authorities and stock exchanges;

(j) all other operating expenses, including licensing fees due for utilisation of stock indices and financing, banking and brokerage fees incurred owing to the purchase or sale of assets or by any other means; and

(k) all other administrative expenses.

In order to evaluate the extent of these commitments, the Fund will keep account pro rata temporis of administrative or other expenses which are of a regular or periodic nature.

III. In the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular class of shares, such asset or liability shall be allocated to all the classes of shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith, provided that (i) where assets, on behalf of several Sub-Funds, are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Board of Directors, the respective right of each Sub-Fund shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Sub-Fund to the relevant account or pool, and (ii) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Sub-Fund, as described in the sales documents for the shares of the Fund.

Upon the payment of distributions to the holders of shares within any Sub-Fund, respectively class of shares, the net asset value of such Sub-Fund, respectively class of shares, shall be reduced by the amount of such distributions.

IV. The Board of Directors shall establish a Sub-Fund in respect of each class of shares and may establish a Sub-Fund in respect of two or more classes of shares in the following manner:

a) if two or more classes of shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes of shares shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned. Within a Sub-Fund, classes of shares may be defined from time to time by the Board of Directors so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholders' services or other fees, and/or (v) the base currency in which the class may be quoted and based on the rate of exchange between such base currency and the reference currency of the relevant Sub-Fund, and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect, in the relevant reference currency of the relevant Sub-Fund, the assets and returns quoted in the currency of the relevant class of shares against long-term movements of their currency of quotation, and/or (vii) such other features as may be determined by the Board of Directors from time to time in compliance with applicable law;

b) the proceeds from the issue of each share of a class are to be applied in the books of the Fund to the class or classes of shares issued in respect of such Sub-Fund and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the class of shares to be issued;

c) the assets and liabilities and income and expenditure attributable to a Sub-Fund are applied to the class or classes of shares issued in respect of such Sub-Fund, subject to the provisions above under a);

d) where any asset is derived from another asset, such derivative asset is applied in the books of the Fund to the same class or classes of shares within a Sub-Fund as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant class or classes of shares of the relevant Sub-Fund.

V. Each of the Fund's shares in the process of being repurchased shall be considered as a share issued and existing until the close of business on the Valuation Date applied to the repurchase of such share and its price shall be considered as a liability of the Fund from the close of business on this date and this until the price has been paid.

Each share to be issued by the Fund in accordance with subscription applications received shall be considered as issued from the close of business on the Valuation Date of its issue price and its price shall be considered as an amount owed to the Fund until it has been received by the Fund.

**Art. 10. Issuing, Repurchasing and Converting shares.** The Board of Directors is authorised to issue, at any time, an unlimited number of additional shares that shall be fully paid up, at a price per share equal to the respective net asset value per share of the relevant class of shares within the relevant Sub-Fund, as determined in accordance with the above Article 9 of these articles of incorporation, plus a possible subscription fee as may be determined by the sales documents for the shares of the Fund.

The price thus determined shall be fully payable within three Luxembourg bank business days after the date as at which the applicable net asset value is determined.

The shares issued are entitled to the same rights as the existing shares on the issue date.

The Board of Directors may issue fully paid shares at any time for cash or, further to the preparation of an audited report drawn up by the independent auditor of the Fund as may be required by applicable laws and regulations, subject to the conditions of applicable laws and regulations and in compliance with the investment policies and restrictions laid down in the sales documents for the shares of the Fund, for a contribution in kind of transferable securities and other authorised financial assets.

The Board of Directors may, in its discretion, scale down or refuse to accept any application for shares and may, from time to time, determine minimum holdings or subscriptions of shares of any class of shares or Sub-Fund of such number or value thereof as it may think fit. When issuing new shares, no preferential rights of subscription will be given to existing shareholders. Any shareholder is entitled to apply to the Fund for the repurchase of all or part of its shares. The repurchase price shall normally be paid within three Luxembourg bank business days after the date at which the net asset value of the assets is fixed and shall be equal to the respective net asset value per share of the relevant class of shares within the relevant Sub-Fund as determined in accordance with the provisions of the above Article 9, less a possible repurchase charge as may be fixed in the sales documents for the shares of the Fund. All repurchase applications must be presented in writing by the shareholder to the Fund's Registered Office in Luxembourg or to another company duly mandated by the Fund for the repurchase of its shares.

If as a result of any request for repurchase, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares or Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Fund may decide that this request be treated as a request for repurchase for the full balance of such shareholder's holding of shares in such Sub-Fund or class of shares.

Further, if on any given Valuation Date, repurchase requests and conversion requests pursuant to this Article exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of shares in issue in a specific class of shares or Sub-Fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for repurchase or conversion will be deferred (as appropriate on a pro rata basis amongst all the relevant redemption requests received for processing on such

Valuation Date) for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interest of the Fund. On the next Valuation Date following that period, these repurchase and conversion requests will be met in priority to later requests.

Subject to any applicable laws and regulations and to the preparation of an audited report drawn up by the independent auditor of the Fund as may be required by applicable laws and regulations, the Board of Directors may also, at its discretion, pay the repurchase price to the relevant shareholder by means of a contribution in kind of transferable securities and other authorised financial assets of the relevant Sub-Fund to the value of the repurchase amount. The Board of Directors will only exercise this discretion if: (i) requested by the relevant shareholder; and (ii) if the transfer does not adversely affect the value of the shares of the Sub-Fund held by any other person. Any cost incurred in connection with a repurchase of shares in kind to the relevant shareholder shall be borne by the latter.

Shares repurchased by the Fund may be cancelled.

Unless otherwise provided for in the sales documents for the shares of the Fund by the Board of Directors for certain Sub-Funds or classes of shares, any shareholder is entitled to apply for the conversion of shares of one class of shares within a Sub-Fund held by him into shares of the same class of shares in another Sub-Fund or into shares of another existing class of shares of that or another Sub-Fund. Shares of one class of shares shall be converted into shares of another class of shares on the basis of the respective net asset values per share of the different classes of shares, calculated in the manner stipulated in Article 9 of these articles of incorporation.

The Board of Directors may set such restrictions it deems necessary as to the frequency of conversions. It may subject conversions to the payment of reasonable costs which amount shall be determined by it.

Applications for shares and requests for redemption or conversion must be received at the Registered Office of the Fund or at the offices of the establishments appointed for this purpose by the Board of Directors. The Board of Directors may delegate the task of accepting applications for shares and requests for redemption or conversion, and delivering and receiving payment in respect of such transactions, to any duly authorised person.

**Art. 11. Suspension of the calculation of net asset value, of the issuing, Repurchasing and Converting of shares.** The Board of Directors is authorised to temporarily suspend the calculation of the net asset value of the class or classes of shares issued in one or more Sub-Funds of the Fund as well as the issue, repurchase and conversion of shares under the following circumstances:

(a) during any period in which a Regulated Market, stock exchange in an Other State or an Other Regulated Market which is the main market or stock exchange on which a substantial proportion of the investments attributable to the class or classes of shares issued in the relevant Sub-Fund is listed at a given time is closed, except in the case of regular closing days or in periods during which trading is subject to major restrictions or suspended;

(b) if the political, economic, military, monetary or social situation or any act of force majeure, beyond the responsibility or outside the control of the Fund, makes it impossible to dispose of its assets by reasonable and normal means without incurring serious prejudice to the interests of the shareholders;

(c) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment attributable to the class or classes of shares issued in the relevant Sub-Fund or if for any reason, the value of any asset attributable to the class or classes of shares issued in such Sub-Fund may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if exchange or capital flow restrictions prevent the conduct of transactions on behalf of the relevant class or classes of shares issued in a Sub-Fund or if the transactions of buying or selling the assets attributable to the class or classes of shares issued in such Sub-Fund cannot be completed at normal exchange rates;

(e) when the Board of Directors so resolve, subject to maintenance of the principle of shareholders equality and in accordance with applicable laws and regulations, (i) as soon as a general meeting of shareholders is called, during which the liquidation / dissolution of the Fund, a Sub-Fund or a class or classes of shares issued in a Sub-Fund shall be considered; or, (ii) in the cases where the Board of Directors has the power to resolve thereon, as soon as it decides the liquidation / dissolution of a Sub-Fund or a class or classes of shares issued in a Sub-Fund;

(f) in exceptional circumstances which might adversely affect the interests of the shareholders or in the event of large-scale applications to repurchase shares, the Board of Directors reserves the right to abstain from fixing the value of a share until the transferable securities or other relevant assets in question have been sold on behalf of the relevant Sub-Fund and as soon as possible.

Any such suspension shall be notified to the investors or shareholders affected, i.e. those who have made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended. If appropriate, the suspension of the calculation of the net asset value shall be published by the Fund.

Suspended subscription, repurchase and conversion applications shall be processed on the first Valuation Date after the suspension ends.

Suspended subscription, repurchase and conversion applications may be withdrawn by means of a written notice, provided the Fund receives such notice before the suspension ends.

In the case where the calculation of the net asset value is suspended for a period exceeding one week, all shareholders of the relevant class or classes of shares in the relevant Sub-Fund will be personally notified.

## Chapter 4. General meetings

**Art. 12. General.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Fund shall represent all the Fund's shareholders. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Fund regardless of the class of shares held by them. It has the broadest powers to organize, carry out or ratify all actions relating to the Fund's transactions.

**Art. 13. Annual general meetings.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with applicable laws and regulations in Luxembourg, at the Registered Office of the Fund or any other location in Luxembourg that shall be indicated in the convening notice, on 18 April of each year at 2.00 p.m. If this date is not a Luxembourg bank business day, the annual general meeting shall be held on the next Luxembourg bank business day. The annual general meeting may be held abroad if the Board of Directors states at its discretion that this is required by exceptional circumstances. Other meetings of shareholders shall be held at the time and location specified in the notices of the meeting.

**Art. 14. Organization of meetings.** The quorums and delays required by applicable laws and regulations shall govern the notice of the meetings and the conduct of the meetings of shareholders unless otherwise provided by these articles of incorporation.

Each share is entitled to one vote, whatever the Sub-Fund or class of shares to which it belongs and whatever its net asset value. Each shareholder may participate in the meetings of shareholders by appointing in writing, via a cable, telegram, telex or telefax, another person as his or her proxy.

Insofar as applicable laws and regulations or these articles of incorporation do not stipulate otherwise, the decisions of duly convened general meetings of shareholders shall be taken on the simple majority of shares present or represented and voting.

The Board of Directors may set any other conditions to be fulfilled by shareholders in order to participate in meetings of shareholders.

The matters discussed at any general meeting of shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include any and all matters required by law) and any matters incidental to such matters.

**Art. 15. Convening general meetings.** Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. They may also be called upon the written request of shareholders representing at least one tenth of the share capital. Such written request shall indicate the agenda of the meeting.

A notice setting forth the agenda shall be sent to all registered shareholders by mail, at least eight days before the meeting, at the address indicated in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

Insofar as is provided by applicable laws and regulations, the notice shall also be published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") (i.e. the Luxembourg Official Gazette), in a Luxembourg newspaper and in any other newspaper determined by the Board of Directors.

If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

**Art. 16. General meetings in a Sub-Fund or a class of shares.** The shareholders of the class or of classes of shares issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class of shares.

The provisions of Article 14 as well as of Article 15 above shall apply to such general meetings.

Any resolution of the general meeting of shareholders of the Fund, affecting the rights of the holders of shares of any class of shares vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other class or classes of shares, shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such class or classes of shares in compliance with Article 68 of the 1915 Law.

## Chapter 5. Administration and Management of the Company

**Art. 17. Administration.** The Fund shall be administered by a Board of Directors composed of at least three members. The members of the Board of Directors are not required to be shareholders of the Fund.

**Art. 18. Duration of the function of Directors, Renewal of the Board.** The Directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a maximum period of six years provided, however, that a director may be revoked at any time, with or without ground, and/or replaced upon a decision of the shareholders. Any Director may be re-elected.

If the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a Director to temporarily fulfil such vacancy until the next general meeting of shareholders which shall take a final decision regarding such nomination.

The general meeting of shareholders shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

**Art. 19. Office of the Board of Directors.** The Board of Directors appoints among its members a chairman and may elect, among its members, one or several vice-chairmen. It may also appoint a secretary who is not required to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as of shareholders.

**Art. 20. Meetings and Resolutions of the Board.** The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or by two Directors at the address indicated in the convening notice. All Boards of Directors shall take place outside the United Kingdom. The chairman of the Board of Directors shall preside all the general meetings of shareholders and the meetings of the Board of Directors, but in his absence, the general meeting or the Board of Directors may appoint another Director, and in case of a general meeting of shareholders, if there are no Directors present, any other person, to take over the chairmanship of these meetings of shareholders or of the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least three days before the time provided for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and grounds of such emergency shall be indicated in the notice of meeting. This notice of the meeting may be omitted subject to the consent of each Director to be sent in writing, or by telegram, telex or telefax or any similar means of communication. A special notice of the meeting shall not be required for a meeting of the Board of Directors to be held at a time and an address determined in a resolution previously adopted by the Board of Directors.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telex or telefax or any similar means of communication, another Director as his proxy. One Director may act as proxy holder for several other Directors.

The Board of Directors may only deliberate and act validly if at least half of the Directors are present or represented at the meeting, provided that if the Directors present are all resident in the United Kingdom they shall not be entitled to act for any purpose. Decisions shall be taken on the majority of votes of the Directors present or represented. In the case of a tie vote, the chairman of the meeting shall cast the decisive vote.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors.

Written resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall be as valid and enforceable as those taken during a regularly convened and held meeting, provided that no resolution signed by a Director while he or she is present in the United Kingdom shall be valid. These signatures may be appended on a single document or on several copies of a same resolution and may be evidenced by letters, cables, telegrams, telexes, telefaxes or similar means.

**Art. 21. Minutes.** The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board or, in his absence, by the chairman of the meeting. Copies or extracts of the minutes intended to be used for legal purposes or otherwise shall be signed by the chairman or by two Directors, or by any other person appointed by the Board of Directors.

**Art. 22. Fund commitments towards third parties and Delegations of powers.** The Fund shall be bound by the signatures of any two Directors or by that of a manager or a deputy duly appointed for this purpose, or by the signature of any other person to whom the Board of Directors has specially delegated powers. The Directors may not bind the Fund with their individual signatures, unless they are expressly authorized to do so by a resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers pertaining to the daily management and the execution of transactions, including the right to act as authorised signatory for the Fund, in order to achieve the Fund's objective and pursue the general purpose of its management, to individuals or companies that are not required to be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers, in accordance with applicable laws and regulations.

If necessary, the Board of Directors shall appoint managers and deputies of the Fund, including a general manager, possibly several assistant general managers, assistant secretaries and other managers and deputies whose functions shall be deemed necessary to carry out the Fund's business. The Board of Directors may revoke such appointments at any time. The managers and deputies are not required to be Directors or shareholders of the Fund. Unless otherwise provided in the articles of incorporation, the managers and deputies appointed shall have the powers and tasks allotted to them by the Board of Directors.

The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.



**Art. 23. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Fund's purpose, in compliance with the investment policy as determined in accordance with the provisions below.

All powers not expressly reserved by applicable laws and regulations or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders of the Fund are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific classes of shares within particular Sub-Funds, and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, all within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations.

In compliance with the requirements of the 2002 Law, in particular as to the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Sub-Fund may invest in:

- (i) transferable securities or money market instruments;
- (ii) units or shares of other UCIs;
- (iii) deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;
- (iv) financial derivatives instruments.

The investment policy of the Fund may replicate the composition of an index of stocks or debt securities recognized by the Luxembourg supervisory authority.

The Fund may in particular purchase the above mentioned assets on any Regulated Market, stock exchange or Other Regulated Market of a State of Europe, being or not member of the European Union, of America, Africa, Asia, Australia or Oceania.

The Fund may also invest in recently issued transferable securities provided that the terms of issue provide that application be made for admission to official listing on a Regulated Market or an Other Regulated Market and that such admission is secured within a year of the issue.

In accordance with the principle of risk spreading, the Fund is authorized to invest up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the EU, by its local authorities, by any other Member State of the Organisation for Economic Cooperation and Development ("OECD") or by a public international body of which one or more Member State(s) of the EU are member (s), provided that in the case where the Fund decides to make use of this provision, it shall, on behalf of the Sub-Fund, hold securities from at least six different issues, and securities from any issue may not account for more than 30% of the net assets attributable to such Sub-Fund.

The Board of Directors, acting in the best interest of the Fund, may decide, in the manner described in the sales documents for the shares of the Fund, that (i) all or part of the assets of the Fund or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other Luxembourg UCIs and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

Investments of each Sub-Fund may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the Board of Directors may from time to time decide and as described in the sales documents for the shares of the Fund. Reference in these articles of incorporation to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiary.

The Fund is authorised (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

**Art. 24. Conflict of interests.** No contract or transaction that the Fund may enter into with other companies or firms may be affected or invalidated by the fact that one or several of the Directors, the Fund's managers or deputies has an interest of whatever nature in another company or firm, or by the fact that they may be directors, partners, managers, deputies or employees in another company or firm. The director, the Fund's manager or deputy who is a director, manager, deputy or employee in a company or firm with which the Fund enters into contracts, or with which it has other business relations, shall not be deprived, on these grounds, of his right to deliberate, vote and act in matters relating to such contract or business.

If a Director, manager or deputy of the Fund has a personal interest in any of the Fund's business, such Director, manager or deputy shall inform the Board of Directors of this personal interest and he/she shall not deliberate or take part in the vote on this matter. This matter and the personal interest of such Director, Fund's manager or deputy shall be reported at the next general meeting of shareholders.

The provisions of this Article are not applicable in cases where the decisions of the Board of Directors relate to daily transactions of the Fund entered into under normal conditions.

As it is used in the previous sentence, the term "personal interest" shall not apply to the relations or interests, positions or transactions that may exist in whatever manner with companies or entities that the Board of Directors shall determine at its discretion from time to time.

**Art. 25. Compensation.** The Fund may compensate any Director, manager or deputy, his heirs, executors and administrators, for any reasonable expenses defrayed by him in connection with any actions or trials to which he has been a party in his capacity as Director, manager or deputy of the Fund or for having been, at the request of the Fund, a director, manager or deputy in any other company in which the Fund is a shareholder or creditor through which he would not be compensated, except in the case where he would eventually be sentenced for gross negligence or bad management in such actions or trials. In the case of an out-of-court settlement, such compensation would only be granted if the Fund is informed by his legal adviser that such Director, manager or deputy is not guilty of such dereliction of duty. The right of compensation does not exclude the Director, manager or deputy from other rights.

**Art. 26. The Board's fees.** The general meeting of shareholders may grant the Directors, as remuneration for their activities, a fixed annual sum, in the form of Directors' fees, that shall be booked under the Fund's overheads and distributed among the Board's members, at its discretion.

In addition, the Directors may be paid for expenses incurred on behalf of the Fund insofar as these are considered as reasonable. The fees of the chairman or secretary of the Board of Directors, those of the general managers and deputies shall be determined by the Board of Directors.

**Art. 27. Investment Manager(s) and Custodian Bank.** The Fund has entered into a management agreement with a management company (the "Management Company").

The Fund and the "Management Company" have entered into an investment management agreement with an investment manager (the "Investment Manager"), as further described in the sales documents for the shares of the Fund, who supplies the Fund with recommendations and advice with respect to the Fund's investment policy determined pursuant to Article 23 hereof and as further described in the sales documents for the shares of the Fund, and may, on a day-to-day basis and subject to the overall control of the Board of Directors, have actual discretion to purchase and sell securities and other assets of the Fund pursuant to the terms of a written agreement.

The Fund has entered into a custodian agreement with a bank authorized to carry out banking activities in Luxembourg within the meaning of Luxembourg applicable laws and regulations (the "Custodian Bank"). All the Fund's transferable securities and other assets shall be held by or at the order of the Custodian Bank.

If the Custodian Bank wishes to retire, the Board of Directors shall take the required steps to designate another bank to act as the Custodian Bank and the Board of Directors shall appoint this bank in the functions of Custodian Bank instead of the resigning Custodian Bank. The Directors shall not revoke the Custodian Bank before another Custodian Bank has been appointed in accordance with these articles of incorporation to act in its stead.

## Chapter 6. Independent auditor

**Art. 28. Independent auditor.** The Fund's operations and its financial position, including in particular its bookkeeping, shall be reviewed by one or several independent auditors who shall satisfy the requirements of Luxembourg applicable laws and regulations relating to honourableness and professional experience, and who shall carry out the functions prescribed by the 2002 Law. The independent auditor(s) shall be elected by the general meeting of shareholders and are remunerated by the Fund. The independent auditor(s) in office may be replaced at any time by the shareholders with or without cause.

## Chapter 7. Annual reports

**Art. 29. Financial year.** The financial year of the Fund commences on 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 30. Allocation of results.** Each year the general meeting of the holders of shares of the class or classes of shares issued in respect of any Sub-Fund shall decide on the proposals made by the Board of Directors in respect of the allocation of results.

Such allocation may include the creation or maintenance of reserve funds and provisions, distributions of dividends to shareholders and determination of the balance to be carried forward.

No distribution of dividends may be made if, after declaration of such distribution, the Fund's capital is less than the minimum subscribed share capital imposed by applicable laws and regulations.

Interim dividends may, subject to such further conditions as set forth by applicable laws and regulations, be paid out on the shares of any class or classes of shares issued in respect of any Sub-Fund entitled to distributions upon decision of the Board of Directors.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of registered shares. Payments of distributions to holders of bearer shares shall be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents therefore designated by the Fund. The dividends declared may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to

translate dividend funds into the currency of their payment. The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

Dividends that have not been collected after five years following their payment date shall lapse as far as the beneficiaries are concerned and shall revert to the relevant class or classes of shares in the relevant Sub-Fund.

## Chapter 8. Dissolution and Liquidation

### Art. 31. Liquidation.

#### (1) Liquidation of the Fund

The Fund is incorporated for an unlimited period and dissolution and liquidation of the Fund may only be decided by an extraordinary general meeting of shareholders, without prejudice to any judicial dissolution and liquidation of the Fund by a court decision in accordance with Luxembourg applicable laws and regulations.

The general meeting of shareholders deciding on the dissolution and liquidation of the Fund will be convened without the need for a quorum in the following circumstances:

- if the net assets of the Fund fall below two thirds of the minimum capital as required by applicable laws and regulations (EUR 1,250,000.-), in which case the decision to dissolve the Fund will be taken by a simple majority of the shares present or represented and voting at the meeting; and

- if the net assets of the Fund fall below one quarter of the minimum capital as required by applicable laws and regulations (EUR 1,250,000.-), in which case the decision to dissolve the Fund will be taken by one quarter of the shares present or represented and voting at the meeting.

In the event that the Fund is dissolved, liquidation will proceed in accordance with the provisions of the 2002 Law which stipulate the measures to be taken to enable the shareholders to participate in the distributions resulting from such liquidation. In this context, the 2002 Law provides that all amounts which it has not been possible to distribute to the shareholders on completion of the liquidation are to be deposited in trust with the "Caisse de Consignation" in Luxembourg.

Amounts not claimed within the prescribed period are liable to be forfeited in accordance with the provisions of Luxembourg laws and regulations. The net revenues resulting from the liquidation of each of the Sub-Funds will be distributed to the shareholders of the relevant class or classes of shares issued in the relevant Sub-Fund in proportion to their respective shareholdings.

The decision of a court ordering the dissolution and liquidation of the Fund will be published in the Mémorial and in two newspapers with adequate circulation, including at least one Luxembourg newspaper. These notices will be published at the request of the liquidator.

#### (2) Liquidation of Sub-Funds and/or of classes of shares

In the event that for any reason the value of the assets in any Sub-Fund or class of shares has decreased to an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund or class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economical or political situation relating to the Sub-Fund or class of shares concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or class of shares or in order to proceed to an economic rationalization, or, where appropriate for a Sub-Fund, if the swap agreement(s) or other financial derivative instrument(s) entered into in the relevant Sub-Fund, as may be provided in the sales documents for the shares of the Fund, is rescinded before the agreed term, the Board of Directors may decide to close one or several Sub-Fund(s) or class(es) of shares in the best interests of shareholders and compulsorily redeem all the shares issued in such Sub-Fund(s), respectively class(es) of shares, at a price as mentioned below calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses). The Fund shall serve a written notice to the holders of the relevant shares (either published in a newspaper to be determined by the Board of Directors and/or sent to shareholders at their address indicated in the register of registered shares) prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the SubFund(s), respectively class(es) of shares, concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors under the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in a Sub-Fund may, upon proposal of the Board of Directors decided in accordance with the provisions of Article 16, to have the Fund redeem all the shares of the relevant class or classes of shares issued in such Sub-Fund and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Date at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the shares present or represented and voting.

#### (3) General provisions in case of liquidation of the Fund, Sub-Fund(s) or class(es) of shares

Early termination of a Sub-Fund or class of shares impacts on the price per share.



In the event of early termination of one of the Sub-Funds, respectively class or classes of shares, or of the Fund, the relevant shares will be repurchased at the net asset value per share of the relevant Sub-Fund(s) or share class(es) thereof, calculated in accordance with the provisions set forth in these articles of incorporation and the sales documents for the shares of the Fund, on the basis of the market valuation of the assets in the relevant Sub-Fund's portfolio, respectively class of shares, and the market valuation of the swap(s), taking into account, if appropriate, any release fees and penalties as well as all other liquidation expenses. These release fees and liquidation expenses will reduce the amount repaid per share to a level below that which would have been achieved if the swap had not been terminated early.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the "Caisse de consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares may be cancelled.

#### (4) Mergers of Sub-Funds

Under the same circumstances as provided under section (2) of this Article, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Fund or to another UCI or sub-funds thereof organized under the provisions of Part I of the Law of 2002 (the "New Sub-Fund") and to re-designate the shares of such Sub-Fund as shares of the New Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described under section (2) of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-Fund), one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period.

At the expiry of this period, the decision related to the contribution binds all the shareholders who have not exercised such right, provided that when the undertaking for collective investment benefiting from such contribution is a mutual fund ("fonds commun de placement"), the decision only binds the shareholders of the Fund who agreed to the contribution.

The Board of Directors may also, under the same circumstances as provided above, decide to allocate the assets of, and liabilities attributable to any Sub-Fund to a foreign UCI qualifying as undertaking for collective investment in transferable securities ("UCITS"). A Sub-Fund may exclusively be contributed to a foreign UCI upon approval of the shareholders of the classes of shares issued in the Sub-Fund concerned or under the condition that only the assets of the consenting shareholders be contributed to the foreign UCI.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraphs, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Fund may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such a merger by resolution taken by simple majority of the shares present or represented and voting at such meeting.

A contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another UCI referred to in this Article or to another sub-fund within such other UCI shall require a resolution of the shareholders of such Sub-Fund taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at such meeting, except when such a contribution is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign UCI, in which case such resolutions shall be binding only on those shareholders of the Fund who have voted in favour of such contribution.

In the event that the Board of Directors determines that it is in the interest of the shareholders of a Sub-Fund or that it would be justified by a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned, the Board of Directors may decide on the reorganisation of such Sub-Fund, by means of a division into two or more Sub-Funds. Such decision will be published in the same manner as described above and, in addition, the publication will contain information relating to the two or more new Sub-Funds. Such publication will be made within one month before the date on which the reorganisation becomes effective in order to enable the shareholders to request redemption of their shares, free of charge before the operation involving division into two or more Sub-Funds becomes effective.

### Chapter 9. Final provisions

**Art. 32. Start-up Costs incurred upon the launch of additional Sub-Funds.** Unless otherwise provided for in the sales documents for the shares of the Fund, if a new sub-fund is created, the upfront costs for the sub-fund (including the costs of compiling and printing the revised prospectuses, notary public fees (if any), the costs of filing application with the administrative and stock exchange authorities and any other costs pertaining to the incorporation and launching of the Sub-Fund) will be borne by the Sub-Fund exclusively and may be charged to the Sub-Fund immediately or, upon the Board of Directors' decision, amortized over a period of five (5) years with effect from the launch date of the said Sub-Fund.

**Art. 33. Amendments to the articles of incorporation.** These articles of incorporation may be amended as and when decided by a general meeting of shareholders in accordance with the voting and quorum conditions laid down by Luxembourg law.

**Art. 34. General provisions.** For all matters that are not governed by these articles of incorporation, reference shall be made to the provisions of the 1915 Law as well as to the 2002 Law, as applicable."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed, together with the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Market Access SICAV (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, qualifiée de société d'investissement à capital variable soumise à la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 880, le 10 novembre 2000.

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 janvier 2006 et publié au Mémorial, numéro 199, le 27 janvier 2006.

L'assemblée s'est ouverte à 14h30, sous la présidence de Melle Sarah Delbrassine, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui nomme comme secrétaire Melle Maud Bottger, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur Mr Loïc Calvez, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

I. Modification de la dénomination sociale de la Société en "RBS Market Access".

II. Modification des Articles 1, 3 to 16, 18 à 20, 22 à 24, 27, 28, 30 à 34 des statuts de la Société (les "Statuts") tels qu'ils peuvent être consultés par les actionnaires de la Société au siège social de la Société, afin de refléter notamment:

(a) la modification de la dénomination sociale de la Société, comme indiqué sous le point I de cet ordre du jour;

(b) la fermeture, depuis la dernière modification des Statuts le 4 janvier 2006, des compartiments suivants de la Société: (i) Market Access Dow Jones Euro Stoxx 50® Index Protected I; (ii) Market Access Dow Jones Euro Stoxx 50® Index Protected II; et (iii) Market Access Step-up AEX Index® Guaranteed;

(c) la désignation, par la Société, d'une société de gestion, suivant les dispositions applicables de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée;

(d) diverses modifications apportées au prospectus de la Société depuis la dernière modification des Statuts le 4 janvier 2006;

(e) diverses modifications apportées aux dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") depuis la dernière modification des Statuts le 4 janvier 2006; et

(f) diverses modifications apportées aux Statuts en vue d'assurer la cohérence et la clarté de leurs dispositions.

III. Divers.

B. que, l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 24 novembre 2010 ne pouvant valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour dans la mesure où le quorum requis par l'article 67-1(2) de la Loi de 1915, de 50% du capital social souscrit de la Société, n'avait pas été atteint, l'assemblée a été reportée et une convocation a été envoyée par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif de la Société le 30 novembre 2010 et publiée au Mémorial, dans le Tageblatt et dans le Luxembourg Wort le 26 novembre 2010 et le 13 décembre 2010;

C. que, conformément aux dispositions de l'article 67-1(2) de la Loi de 1915 et de l'article 33 des Statuts, aucun quorum n'est requis pour que la présente assemblée puisse valablement délibérer sur les points I et II de l'ordre du jour, et que les résolutions de l'assemblées sur ces points seront adoptées par le vote affirmatif de deux tiers (2/3) au moins des actions de la Société présentes ou représentées et votant à la présente assemblée;

D. que le nom des actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés seront également annexées au présent acte après avoir été signées "ne varietur" par les personnes présentes;

E. que, selon la liste de présence, 1.959.795 actions de la Société sont présentes ou représentées;

F. que par conséquent, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Sur la proposition du conseil d'administration de la Société, l'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en RBS MARKET ACCESS.

#### *Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil d'administration de la Société, l'assemblée générale décide de modifier les Statuts pour refléter, notamment,

- la modification de la dénomination sociale de la Société, comme décidé ci-dessus;
  - la fermeture, depuis la dernière modification des Statuts le 4 janvier 2006, des compartiments suivants de la Société: (i) Market Access Dow Jones Euro Stoxx 50® Index Protected I; (ii) Market Access Dow Jones Euro Stoxx 50® Index Protected II; et (iii) Market Access Step-up AEX Index® Guaranteed;
  - la désignation, par la Société, d'une société de gestion, suivant les dispositions applicables de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée;
  - diverses modifications apportées au prospectus de la Société depuis la dernière modification des Statuts le 4 janvier 2006;
  - diverses modifications apportées aux dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") depuis la dernière modification des Statuts le 4 janvier 2006; et
  - diverses modifications apportées aux Statuts en vue d'assurer la cohérence et la clarté des leurs dispositions.
- de sorte que, à la suite de ces modifications, les Statuts apparaissent comme suit:

### **"Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de «RBS MARKET ACCESS» (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en diverses valeurs mobilières et autres avoirs financiers liquides autorisés par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, (la «Loi de 2002») avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2002.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi à Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou des bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique ou militaire, de nature à interférer avec ou compromettre l'activité normale de la Société à son Siège Social ou la communication avec ce Siège Social ou de ce Siège Social avec l'étranger, ont lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement ce Siège Social à l'étranger jusqu'à la disparition totale de cette situation anormale. Cependant, cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **Chapitre 2. Capital, Variation de capital, Caractéristiques des actions**

**Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est représenté par des actions, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la valeur du total des actifs nets de la Société.

Ces actions peuvent, comme le Conseil d'Administration le déterminera, provenir de différentes classes et le produit de l'émission de chaque classe d'actions sera investi conformément à l'Article 23 ci-dessous en valeurs mobilières de toutes sortes et autres avoirs financiers liquides autorisés par la Loi de 2002 eu égard à la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour le compartiment (tel que défini ci-après) établi conformément à la classe ou aux classes d'actions correspondante(s), soumises aux restrictions d'investissement prévues par la loi ou déterminées par le Conseil d'Administration. .

Le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'avoirs constituant un compartiment au sens de l'article 133 de la Loi de 2002 pour chaque classe d'actions or pour plusieurs classes d'actions de la façon décrite à l'article 9 ci-dessous (chacun un «Compartiment» et ensemble les «Compartiments»). Eu égard aux relations entre actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité indépendante, chaque portefeuille d'avoirs étant investi pour le bénéfice exclusif du Compartiment concerné et générant sans restriction ses propres contributions, plus-values et moins-values, commissions et dépenses. La Société sera considérée comme une entité propre. Au regard des tiers, en particulier envers les créateurs de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable pour tous les faits le concernant.

Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée illimitée ou limitée. Dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'échéance de la durée initiale, proroger la durée du Compartiment concerné une ou plusieurs fois. Lorsqu'un Compartiment est arrivé à échéance, la Société rachètera toutes les actions des classes d'actions concernées, conformément aux dispositions de l'article 10 ci-après, nonobstant les dispositions de l'article 31 ci-après.

Lors de chaque prorogation d'un Compartiment, les actionnaires nominatifs seront dûment avertis par écrit, au moyen d'un avis envoyé à leur adresse telle qu'elle apparaît au registre des actions nominatives de la Société. La Société avisera les actionnaires au porteur au moyen d'une publication dans des journaux que le Conseil d'Administration déterminera à moins que ces actionnaires et leurs adresses ne soient connus de la Société. Les documents de vente des actions de la Société mentionneront la durée de chaque Compartiment ainsi que, le cas échéant, leur prorogation.

Le capital social souscrit minimum de la Société sera de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.-EUR)

Afin de déterminer le capital social souscrit de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euro, convertis en euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments.

**Art. 6. Variations de capital.** Le montant du capital social souscrit sera égal à la valeur du total des actifs nets de la Société. Il peut également être augmenté lorsque la Société émet des nouvelles actions et réduit à la suite du rachat d'actions émises par la Société à la demande des actionnaires.

**Art. 7. Actions.** Les actions de chaque Compartiment seront émises sous forme d'actions nominatives ou d'actions au porteur, à la discrétion du Conseil d'Administration.

En ce qui concerne les actions émises sous forme nominative, l'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives prouve son droit de propriété sur lesdites actions et une confirmation d'inscription au registre des actions nominatives sera envoyée aux actionnaires. Aucun certificat d'actions nominatives ne sera émis.

Les actions au porteur seront disponibles dans les coupures à déterminer par le Conseil d'Administration, à sa discrétion.

Aucune fraction d'actions ne sera émise.

Les actions doivent être entièrement libérées et sans mention de valeur.

Le registre des actions nominatives est tenu à Luxembourg, au siège social de la Banque Dépositaire (telle que définie ci-après) ou à tout autre lieu désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Il n'existe aucune restriction quant au nombre d'actions qui peuvent être émises.

Les droits attachés à ces actions sont ceux prévus par la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») dans la mesure où la Loi de 1915 n'est pas remplacée par la Loi de 2002. Toutes les actions de la Société, quelle que soit leur valeur, et quelle que soit la classe à laquelle elles appartiennent, ont un droit de vote égal. Toutes les actions de la Société, quelle que soit leur classe, ont un droit de vote égal en ce qui concerne le produit de la liquidation et de la distribution.

Les actions nominatives peuvent être transmises à la Société par une déclaration écrite de transfert, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires, qui devront établir les pouvoirs requis. Dès réception de ces documents à la satisfaction du Conseil d'Administration, les transferts seront enregistrés au registre des actions nominatives.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des actions nominatives.

Si un actionnaire nominatif ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives, et l'adresse de l'actionnaire sera censée se trouver au Siège Social de la Société ou à telle autre adresse fixée périodiquement par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire en question. Les actionnaires pourront à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son Siège Social ou à telle autre adresse fixée périodiquement par celle-ci.

Si des actions au porteur sont émises, le transfert de ces actions s'effectuera par remise des certificats d'actions concernés.

Les actions peuvent être détenues conjointement, cependant, la Société ne reconnaîtra qu'une seule personne ayant le droit d'exercer les droits relatifs à chacune des actions de la Société. A moins que le Conseil d'Administration en décide autrement, la personne autorisée à exercer ces droits sera celle dont le nom apparaît en premier sur le bulletin de souscription ou, dans le cas d'actions au porteur, la personne en possession du certificat concerné.

**Art. 8. Restrictions à la propriété des actions.** La Société peut restreindre ou empêcher la détention de ses actions par toute personne, firme ou société si, de l'avis de la Société, une telle détention peut être préjudiciable à la Société, si elle peut entraîner la violation de toute disposition légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résulte que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus en temps normal (ces personnes, firmes ou sociétés que le Conseil d'Administration déterminera étant ci-après désignées «Personnes Non Autorisées»).

A ces fins, la Société pourra:

A.- refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice des actions à une Personne Non Autorisée; et

B.- à tout moment, demander à toute personne dont le nom figure au registre des actionnaires ou à toute personne qui demande à y faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous les renseignements qu'elle estime nécessaires, appuyés par une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence qu'une Personne Non Autorisée devienne le bénéficiaire économique de ces actions; et

C.- refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D.- s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, elle pourra enjoindre cet actionnaire de vendre ses actions et d'apporter la preuve de cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si cet actionnaire ne s'exécute pas, la Société peut procéder d'office ou faire procéder au rachat de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (ci-après l'«Avis d'Achat») à l'actionnaire détenant les titres ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à acheter tel que mentionné ci-dessus, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

Cet avis sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre de la Société. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'Avis d'Achat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux, à la date spécifiée dans l'Avis d'Achat, cet actionnaire cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'Avis d'Achat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre des actionnaires, et s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés.

(2) Le prix auquel chaque action sera achetée (le «Prix d'Achat») sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions au sein du Compartiment concerné à la Date d'Evaluation déterminée par le Conseil d'Administration pour le rachat d'actions de la Société immédiatement antérieure à la date de l'Avis d'Achat ou immédiatement postérieure à la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis, en retenant toujours le prix le moins élevé, le tout selon la procédure prévue à l'article 10 ci-dessous, diminué des frais prévus par les présents statuts.

(3) Le paiement du Prix d'Achat à l'ancien propriétaire des actions sera en principe effectué dans la devise déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la classe d'actions concernée au sein du Compartiment concerné; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'Avis d'Achat), après que le Prix d'Achat a été définitivement déterminé suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'Avis d'Achat et des éventuels coupons non échus y attachés. Dès signification de l'Avis d'Achat tel que mentionné ci-dessus, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droits sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, à part le droit de recevoir le prix de rachat déposé (sans intérêts) à la banque après remise effective du ou des certificats tel que mentionné ci-dessus. Au cas où le Prix d'Achat n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans à compter de la date spécifiée dans l'Avis d'Achat, ce montant ne pourra plus être réclamé et reviendra à la classe d'actions concernée au sein du Compartiment concerné. Le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires pour rendre effectif ce droit de retour et autoriser une telle action au nom de la Société.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'Avis d'Achat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les termes de «Personnes Non Autorisées» tels qu'utilisés dans les présents statuts n'incluent ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société durant la période pendant laquelle un tel souscripteur détient telles actions, ni les courtiers qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société .

Les Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, tels que définis au présent article, constituent une catégorie particulière de Personnes Non Autorisées.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée est un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (tel que défini ci-dessous), qui seul ou avec d'autres personnes est le bénéficiaire des actions, la Société peut sans délai racheter d'office ou faire racheter par tout actionnaire l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire. Dans ce cas, la Clause D (i) ci-dessus ne sera pas applicable.

Au sens des présents statuts, les termes de «Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique», visent tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique (y compris toute société, association ou autre entité créée ou organisée suivant les lois des



Etats-Unis d'Amérique ou de toute collectivité territoriale), ou toute succession ou trust soumis à l'impôt fédéral sur le revenu de quelque origine que ce soit.

### **Chapitre 3. Valeur Nette d'Inventaire, Émissions, Rachats et Conversions d'actions; Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, des émissions, des rachats et de la Conversion des actions**

**Art. 9. Valeur Nette d'Inventaire.** La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions au sein d'un Compartiment sera déterminée périodiquement, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, à Luxembourg, sous la responsabilité du Conseil d'Administration (la date de détermination de la valeur nette d'inventaire est désignée dans les présents statuts comme la «Date d'Evaluation»).

La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions au sein d'un Compartiment sera exprimée dans la devise de référence du Compartiment concerné ou, dans la mesure applicable au sein d'un Compartiment, exprimée dans la devise de base de la classe d'actions concernée. La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions au sein d'un Compartiment est déterminée en divisant les actifs nets de la Société attribuables à la classe d'actions concernée, soit la part des avoirs moins la part des engagements imputables à une telle classe d'actions, par le nombre total d'actions de la classe d'actions en circulation, en accord avec les règles d'évaluation prévues ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action peut être arrondie vers le haut ou vers le bas de l'unité la plus proche de la devise de référence ou de base concernée, telle que le Conseil d'Administration l'aura déterminée. Pour éviter le doute, l'unité de la devise de référence ou de la devise de base est la plus petite unité de cette devise (e.g. si la devise concernée est l'euro, l'unité de cette devise est le cent).

Si, depuis la dernière Date d'Evaluation, un changement substantiel des cours sur les bourses de valeurs ou les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements attribuables à un Compartiment en particulier sont négociés ou cotés est intervenu, la Société peut effectuer une deuxième évaluation et annuler la première évaluation afin de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires.

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus mais pas encore payés et les intérêts échus sur ces dépôts jusqu'à la Date d'Evaluation;
- 2) tous les effets et billets payables à vue ainsi que les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres, dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) tous les titres, parts, actions, obligations, options ou droits de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- 4) tous les dividendes et les distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres, dans la mesure où la Société peut en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts échus mais pas encore payés et tous les intérêts générés jusqu'à la Date d'Evaluation par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le prix de ces titres;
- 6) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

1. La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, les effets et billets à ordre payables à vue et les comptes à recevoir, les dépenses payées d'avance, les dividendes et les intérêts déclarés ou échus mais non encore encaissés consistera dans la valeur nominale de ces avoirs à moins qu'il ne s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être obtenue. Dans ce cas, la valeur de ces avoirs sera déterminée en retranchant un montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

2. La valeur de tout avoir financier admis à la cote officielle ou négocié sur un Marché Réglementé, une bourse de valeur dans un Autre Etat ou tout Autre Marché Réglementé (tel que ces termes sont définis dans les documents de vente des actions de la Société) sera basée sur le dernier prix connu à Luxembourg à la Date d'Evaluation et, si cet avoir financier est négocié sur plusieurs de ces bourses de valeur ou marchés, il sera basé sur le dernier prix connu du Marché Réglementé, bourses de valeur dans un Autre Etat ou Autre Marché Réglementé qui est considéré comme le marché principal pour un tel avoir. Si le dernier prix connu n'est pas représentatif, l'évaluation sera basée sur la valeur probable de réalisation estimée par le Conseil d'Administration avec prudence et bonne foi;

3. les avoirs financiers non admis ou négociés sur tout Marché Réglementé, toute bourse de valeur d'un Autre Etat ou sur tout Autre Marché Réglementé seront évalués sur base de la valeur probable de réalisation estimée par le Conseil d'Administration d'une manière conservatoire et de bonne foi;

4. la valeur de liquidation des contrats à terme fixe («futures» ou «forward») ou d'options qui ne sont pas négociés à la cote officielle sur des Marchés Réglementés, des bourses de valeur d'Autres Etats ou sur d'Autres Marchés Réglementés sera déterminée sur base de la valeur nette des contrats précités évalués conformément à la politique d'évaluation adoptée par le Conseil d'Administration et basée sur les principes correspondants se rapportant à la nature des contrats;

5. la valeur de liquidation des contrats à terme fixe («futures» ou «forward») ou des options négociés à la cote officielle sur des Marchés Réglementés, des bourses de valeur dans d'Autres Etats ou sur d'Autres Marchés Réglementés sera déterminée sur base du dernier prix de liquidation disponible sur les Marchés Réglementés, bourses de valeur d'Autres Etats ou Autres Marchés Réglementés sur lequel ces contrats spécifiques sont négociés par la Société, et en supposant

qu'un contrat spécifique ne pourrait être liquidé à la Date d'Evaluation correspondante, la base appliquée pour déterminer la valeur de liquidation du contrat précité sera la valeur considérée par le Conseil d'Administration comme juste et raisonnable par le Conseil d'Administration;

6. les indices ou instruments financiers relatifs aux swaps seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice ou l'instrument financier applicable. L'évaluation de l'indice ou de l'instrument financier se rapportant au contrat de swap sera basé sur la valeur de marché de cette opération de swap, qui est subordonnée à des paramètres tels que le niveau de l'indice, les taux d'intérêt, les rendements de dividendes et l'indice de volatilité estimé;

7. les titres libellés dans une devise autre que dans celle du Compartiment correspondant seront convertis au taux de change de la devise concernée; et

8. les parts ou actions d'autres organismes de placement collectif («OPC») de type ouvert seront évaluées sur base de la dernière valeur nette d'inventaire disponible ou, si un tel prix n'est pas représentatif de la valeur réelle du marché de tels avoirs, alors le prix sera déterminé par le Conseil d'Administration sur une base juste et équitable. Les parts ou actions d'OPC de type fermé seront évaluées à leur dernière valeur de marché disponible.

La valeur des avoirs de la Société est déterminée sur base de l'information reçue des diverses sources de prix (y compris des administrateurs de fonds, des courtiers et agent(s) d'évaluation pour les contrats de swap ou d'autres instruments financiers dérivés, tel qu'il peut être précisé dans les documents de vente des actions de la Société) et des évaluations du Conseil d'Administration, effectuées avec prudence et de bonne foi. En l'absence d'erreur manifeste, le Conseil d'Administration ne sera pas responsable de la vérification de l'exactitude de l'information fournie par ces sources de prix.

Dans des circonstances où, pour n'importe quelle raison, la valeur de tout avoir de la Société ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément qu'exigé ainsi que dans les circonstances où une ou plusieurs sources omettent de fournir des évaluations à la Société, le Conseil d'Administration est autorisé à ne pas procéder à l'évaluation des avoirs de la Société, rendant le calcul des prix de souscription et de rachat impossible. Le Conseil d'Administration peut alors décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire, conformément aux procédures établies à l'article 11 des présents statuts.

II. Les engagements de la Société comprendront:

- 1) tous les emprunts, les effets et autres créances des fournisseurs;
- 2) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore distribués);
- 3) toutes les réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration, en particulier celles établies afin de compenser toute perte potentielle sur certains investissements par la Société; et
- 4) tous les autres engagements entrepris par la Société, à l'exception de ceux représentés par les propres ressources de la Société. En évaluant le montant des autres engagements, toutes les dépenses encourues par la Société seront prises en compte et comprennent:
  - a) les coûts payés d'avance (y compris les coûts de rédaction et d'impression des prospectus complet et simplifié, les honoraires notariés, les droits d'enregistrement auprès des autorités administratives et de la bourse et tout autre coût relatif à la constitution et au lancement de la Société ou de Compartiments additionnels et à l'enregistrement de la Société ou de tous Compartiments ou classe(s) d'actions de ceux-ci dans d'autres pays), et les frais relatifs aux amendements subséquents des statuts;
  - b) les honoraires et/ou frais de la Société de Gestion, du (des) Gestionnaire(s) et de tous conseiller(s) en investissement, de la Banque Dépositaire, y compris les correspondants (système bancaire ou de clearing de la Banque Dépositaire à qui la garde des avoirs de la Société a été confiée), les agents domiciliaires et tous les autres agents de la Société ainsi que les agent(s) commerciaux dans le cadre des modalités de tout contrat avec la Société;
  - c) les frais légaux et les frais annuels de révision des comptes encourus par la Société;
  - d) les coûts de publicité et de distribution;
  - e) les coûts d'impression, de traduction (si nécessaire), de publication et de distribution du rapport semestriel et des comptes, les comptes annuels certifiés et le rapport et tous les frais encourus conformément aux Prospectus complet et simplifié et aux publications dans la presse financière;
  - f) les coûts encourus lors des assemblées des actionnaires et des réunions du Conseil d'Administration;
  - g) les commissions de présence (le cas échéant) pour les administrateurs de la Société (les «Administrateurs») et le remboursement aux Administrateurs des frais raisonnables de voyage, d'hôtel et autres débours inhérents à leur présence aux réunions du Conseil d'Administration ou de la commission d'administration, ou aux assemblées générales des actionnaires de la Société;
  - h) les charges et frais encourus en relation avec l'enregistrement (et le maintien de l'enregistrement) de la Société (et/ou de chaque Compartiment, respectivement les classes d'actions) auprès des autorités publiques ou les bourses des valeurs afin d'autoriser la vente ou la commercialisation du produit quelle que soit la juridiction;
  - i) toutes les taxes et les impôts levés par les autorités publiques et les bourses des valeurs;

j) toutes autres dépenses d'exploitation, y compris les droits de licence dus pour l'utilisation des indices des titres et les frais bancaires et de courtage encourus suite à l'achat ou à la vente d'avoirs ou pour toute autre raison; et

k) toutes autres dépenses administratives.

Afin d'évaluer la portée de ces engagements, la Société tiendra la comptabilité prorata temporis des frais administratifs ou autres frais qui ont un caractère régulier ou périodique.

III. Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à une classe d'actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les classes d'actions, au prorata de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle manière que le Conseil d'Administration déterminera de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un seul compte pour compte de plusieurs Compartiments et/ou sont cogérés comme une masse d'avoirs distincte par un mandataire du Conseil d'Administration, le droit respectif de chaque Compartiment correspondra au prorata de la portion résultant de la contribution de ce Compartiment par rapport au compte ou à la masse concernée; (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour compte du Compartiment concerné, selon les modalités décrites dans les documents de vente des actions de la Société .

A la suite du paiement des distributions faites aux détenteurs d'actions au sein de tout Compartiment, respectivement classe d'actions, la valeur nette d'inventaire de ce Compartiment, respectivement classe d'actions, sera réduite du montant de ces distributions.

IV. Le Conseil d'Administration établira un Compartiment eu égard à chaque classe d'actions et peut établir un Compartiment eu égard à deux classes d'actions ou plus, de la manière suivante:

a) si au moins deux classes d'actions dépendent d'un Compartiment, les avoirs attribuables à de telles classes d'actions devront être investis ensemble eu égard à la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné. Au sein d'un Compartiment, des classes d'actions pourront être définies, en temps opportun, par le Conseil d'Administration afin de correspondre à (i) une politique de distribution spécifique, autorisant ou non les distributions et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente et de rachat et/ou (iii) une structure spécifique de commissions de gestion ou de conseil, et/ou (iv) une affectation spécifique des commissions de distribution, de services aux actionnaires et autres commissions, et/ou (v) la devise de base dans laquelle la classe peut être cotée et basée sur le taux d'échange entre une telle devise de base et la devise de référence du Compartiment concerné, et/ou (vi) l'utilisation de différentes techniques de couverture afin de protéger, dans la devise de référence du Compartiment concerné, les avoirs et les recettes cotés dans la devise de la classe d'actions concernée contre les mouvements à long terme de leur devise de cotation, et/ou (vii) tout autres cas tels que déterminés par le Conseil d'Administration de temps en temps, conformément à la loi applicable;

b) les produits de l'émission de chaque action d'une classe doivent être appliqués, dans les livres de la Société, à la classe ou aux classes d'actions émise(s) dans le cadre d'un tel Compartiment et, le cas échéant, le montant concerné devra accroître la proportion des avoirs nets d'un tel Compartiment attribuable à la classe d'actions devant être émise;

c) l'actif et le passif, les recettes et les dépenses attribuables à un Compartiment sont applicables à la ou aux classe(s) d'actions émise(s) dans le cadre d'un tel Compartiment, soumis aux dispositions ci-dessus au point a);

d) si un avoir provient d'un autre avoir, un tel avoir est appliqué, dans les livres de la Société, à la même classe ou aux mêmes classes d'actions émise(s) dans le cadre d'un Compartiment que l'avoir duquel il provient et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution en valeur est appliquée à la classe ou aux classe(s) d'actions concernée(s) émise(s) dans le cadre du Compartiment concerné.

V. Chacune des actions de la Société en cours de rachat doit être considérée comme une action émise et existant jusqu'à la fin au Jour d'Evaluation appliqué au rachat de cette action et son prix doit être considéré comme un engagement de la Société à partir de la clôture à cette date et jusqu'à ce que le prix ait été payé .

Chaque action à émettre par la Société conformément aux bulletins de souscription reçus devra être considérée comme émise à partir de la fin du Jour d'Evaluation et son prix d'émission devra être considéré comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par la Société.

**Art. 10. Emission, Rachat et Conversion des actions.** Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, à n'importe quel moment, un montant illimité d'actions additionnelles qui seront entièrement libérées, à un prix par action égal à la valeur nette d'inventaire respective par action de la classe d'actions concernée au sein du Compartiment concerné, tel que déterminé conformément à l'article 9 des présents statuts, plus les frais de souscription éventuels déterminés par les documents de vente des actions de la Société.

Le prix ainsi déterminé sera intégralement payable endéans les trois jours bancaires luxembourgeois suivant la date à laquelle la valeur nette d'inventaire est déterminée.

Les actions émises ont les mêmes droits que ceux des actions existantes à la date de l'émission.

Le Conseil d'Administration peut émettre des actions entièrement libérées à tout moment contre des espèces ou, suite à la préparation d'un rapport audité rédigé par le réviseur d'entreprises agréé de la Société tel que requis, le cas échéant, par les lois et la réglementation applicables, sous réserve des conditions édictées par les lois et la réglementation applicables et conformément à la politique d'investissement et aux restrictions mentionnées dans les documents de ventes des actions de la Société, contre une contribution en nature de valeurs mobilières et autres avoirs financiers autorisés.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, réduire ou refuser d'accepter tout bulletin de souscription pour les actions et peut, périodiquement, déterminer des montants minimum de détention ou de souscription d'actions de toute



classe d'actions ou de tout Compartiment à un nombre ou une valeur lui semblant adéquats. Lors de l'émission de nouvelles actions, aucun droit préférentiel de souscription ne sera donné aux actionnaires existants. Tout actionnaire est en droit de faire une demande à la Société pour le rachat de tout ou partie de ses actions. Le prix de rachat doit normalement être payé endéans les trois jours ouvrables bancaires luxembourgeois suivant la date à laquelle la valeur nette d'inventaire des avoirs est fixée et sera égal à la valeur nette d'inventaire respective par action de la classe d'actions concernée émise au sein du Compartiment concerné telle que déterminée conformément aux dispositions de l'article 9 ci-dessus, diminué d'une commission de rachat éventuelle comme fixée dans les documents de vente des actions de la Société. Toute demande de rachat doit être présentée par écrit par l'actionnaire au Siège Social de la Société à Luxembourg ou à une autre société dûment autorisée par la Société pour le rachat de ses actions.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire globale des actions qu'un actionnaire détient dans une classe d'action ou un Compartiment en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société peut décider que cette demande doit être traitée comme une demande de rachat de toutes ses actions relevant de ce Compartiment ou de cette classe d'actions.

En outre, si lors d'un Jour d'Évaluation déterminé, les demandes de rachat et les demandes de conversion au sens du présent article dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil d'Administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une classe d'actions ou un Compartiment déterminé, le Conseil d'Administration peut décider que tout ou partie de telles demandes de rachat ou de conversion sera reportée (comme il sera approprié, sur une base proportionnelle entre les demandes de rachat concernées reçues pour traitement à ce Jour d'Évaluation) pour une période et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration, eu égard au meilleur intérêt de la Société. Ces demandes de rachat ou de conversion, lors du prochain Jour d'Évaluation suivant cette période, seront traitées prioritairement aux demandes introduites postérieurement.

Sous réserve de toutes lois et de la réglementation applicables, et de la préparation d'un rapport audité rédigé par le réviseur d'entreprises agréé de la Société, tel qu'il peut être requis par les lois et la réglementation applicables, le Conseil d'Administration peut également, à sa discrétion, payer le prix de rachat à l'actionnaire concerné au moyen d'une contribution en nature de valeurs mobilières et autres avoirs financiers autorisés du Compartiment en question à concurrence de la valeur du montant du rachat. Le Conseil d'Administration exercera cette discrétion uniquement si: (i) elle est réclamée par l'actionnaire concerné; et (ii) si le transfert n'affecte pas défavorablement la valeur des actions du Compartiment détenues par tout autre personne. Tous frais encourus en relation avec un rachat d'actions en nature seront supportés par l'actionnaire concerné.

Les actions rachetées par la Société peuvent être annulées.

A moins qu'il en soit décidé autrement dans les documents de ventes des actions de la Société par le Conseil d'Administration pour certains Compartiments ou classes d'actions, tout actionnaire a le droit de demander la conversion des actions qu'il détient dans une classe d'action au sein d'un Compartiment en actions de la même classe d'actions dans un autre Compartiment ou dans des actions d'une autre classe d'actions existante de ce Compartiment ou d'un autre. Les actions d'une classe d'actions seront converties en actions d'une autre classe d'actions sur base des valeurs nettes d'inventaire par action des différentes classes d'actions, calculées de la manière stipulée dans l'article 9 des présents statuts.

Le Conseil d'Administration peut établir les restrictions qu'il estime nécessaires quant à la fréquence de conversions, il peut assujettir les conversions au paiement des coûts raisonnables dont les montants seront déterminés par celui-ci.

Les bulletins de souscription des actions et les demandes de rachat ou de conversion doivent être reçus au Siège Social de la Société ou aux bureaux des établissements désignés à cet effet par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer le devoir d'accepter les bulletins de souscription pour les actions et les demandes de rachat ou de conversion, et de délivrer et recevoir les paiements conformément à ces transactions, à toute personne dûment autorisée.

#### **Art. 11. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, du rachat et de la conversion des actions.**

Le Conseil d'Administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire de la (des) classe(s) d'actions émises dans un ou plusieurs Compartiments de la Société ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions sous les conditions suivantes:

(a) pendant toute période pendant laquelle un Marché Réglementé, une bourse de valeurs dans un Autre Etat ou un Autre Marché Réglementé qui constituent le marché ou la bourse de valeurs à laquelle une proportion substantielle des investissements attribuables à la classe ou aux classes d'actions émises dans le Compartiment concerné est cotée sont fermés, excepté en cas de jour de clôture habituel ou à des périodes pendant lesquelles les négociations sont assujetties à des restrictions majeures ou suspendues;

(b) si la situation politique, économique, militaire, monétaire ou sociale ou tout acte de force majeure, étranger à la responsabilité ou hors du contrôle de la Société, fait qu'il est impossible de disposer de ses avoirs par un moyen raisonnable et normal sans causer de sérieux préjudices aux intérêts des actionnaires;

(c) en cas de rupture des moyens de communication normaux utilisés pour l'évaluation de tout investissement attribuable à la classe ou aux classes d'actions émises dans le Compartiment, ou si, pour tout motif, la valeur de tout avoir attribuable à la classe ou aux classes d'actions émises dans ce Compartiment ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément qu'il le faut,

(d) si des restrictions de change ou de flux de capitaux empêchent la conduite des opérations au nom de la classe ou des classes d'actions émises dans le Compartiment concerné ou si les opérations d'achat ou de vente des avoirs de ce Compartiment ne peuvent être effectuées à des taux normaux de change;

(e) lorsque le Conseil d'Administration prend une résolution sous réserve du maintien du principe de l'égalité de traitement des actionnaires et conformément aux lois applicables et aux règlements, (i) dès qu'une assemblée générale d'actionnaires est convoquée au cours de laquelle la liquidation/dissolution de la Société, d'un Compartiment ou d'une ou plusieurs classes d'actions émises dans un Compartiment sera considérée; ou, (ii) au cas où le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre une résolution, dès qu'il décide de la liquidation / dissolution de la Société, d'un Compartiment ou d'une ou plusieurs classes d'actions émises dans ce Compartiment;

(f) dans des circonstances exceptionnelles qui peuvent défavorablement affecter les intérêts des actionnaires ou dans le cas d'un nombre important de demandes de rachat des actions, le Conseil d'Administration se réserve le droit de s'abstenir de fixer la valeur d'une action jusqu'à ce que les valeurs mobilières ou autres avoirs concernés en question aient été vendues au nom du Compartiment concerné et le plus tôt possible;

Toute suspension de la sorte sera notifiée aux investisseurs ou actionnaires concernés, i.e. ceux qui ont fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion des actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu. Le cas échéant, la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire sera publiée par la Société.

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion suspendues seront exécutées le premier Jour d'Evaluation dès la fin de la suspension.

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion suspendues peuvent être retirées au moyen d'un avis écrit, pourvu que la Société reçoive cet avis avant la fin de la suspension.

Au cas où le calcul de la valeur nette d'inventaire est suspendu pour une période excédant une semaine, tous les actionnaires de la classe ou des classes d'actions concernée(s) du Compartiment concerné seront avertis personnellement.

#### Chapitre 4. Assemblées Générales

**Art. 12. Général.** Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires de la Société, quelle que soit la catégorie d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 13. Assemblées générales annuelles.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément aux lois et à la réglementation applicables, au Siège Social de la Société ou à tout autre lieu à Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le 18 avril de chaque année à 14.00 heures. Si cette date n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration déclare à sa discrétion que des circonstances exceptionnelles l'exigent. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

**Art. 14. Organisation des assemblées.** Les quorums et délais exigés par les lois et la réglementation applicables régissent la convocation des assemblées et la conduite des assemblées des actionnaires sauf indication contraire dans les présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix, quel que soit le Compartiment ou la classe d'actions auquel elle appartient et quelle que soit sa valeur nette d'inventaire. Chaque actionnaire peut participer aux assemblées des actionnaires en nommant par écrit, via un câble, télégramme, télex ou télécopieur, son ou sa mandataire.

Dans la mesure requise par la loi ou par les présents statuts, les décisions des assemblées générales des actionnaires dûment constituées seront prises à la simple majorité des voix des actionnaires présents et votant.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les lois et la réglementation applicables, ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale d'un Compartiment spécifique seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et votant.

Le Conseil d'Administration peut imposer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour participer aux assemblées générales des actionnaires.

Les points sur lesquels il sera délibéré lors d'une assemblée générale des actionnaires seront limités à ceux mis à l'agenda (lesquels comprendront tous points requis par la loi) et tous autres points incidents aux premiers cités.

**Art. 15. Convocation des assemblées générales.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration. Ils pourront également être convoqués sur demande écrite des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social. Une telle demande écrite indiquera l'agenda de l'assemblée.

Un avis énonçant l'ordre du jour sera envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives par courrier à son adresse portée au registre des actionnaires. L'émission d'un tel avis aux propriétaires

d'actions nominatives n'a pas besoin d'être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration sauf si l'assemblée est convoquée à la demande écrite des actionnaires auquel cas le Conseil d'Administration pourra préparer un ordre du jour supplémentaire.

Dans la mesure requise par les lois et la réglementation applicables, l'avis devra également être publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» (le «Mémorial») (c'est-à-dire, le journal officiel du Luxembourg), dans un journal luxembourgeois et dans tout autre journal que le Conseil d'Administration déterminera.

Si toutes les actions sont nominatives et si aucune publication n'est effectuée, les avis peuvent uniquement être envoyés aux actionnaires par courrier recommandé.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme étant régulièrement convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis d'assemblée.

**Art. 16. Assemblées générales dans un Compartiment ou une Classe d'actions.** Les actionnaires de la classe ou des classes d'actions émises dans le cadre d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider sur toutes matières ayant trait exclusivement à ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une classe d'actions peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider sur des matières ayant trait exclusivement à cette classe d'actions.

Les dispositions de l'Article 14 et de l'article 15 ci-dessus sont applicables à de telles assemblées générales.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société modifiant les droits des détenteurs d'actions de toute classe d'actions par rapport aux droits des détenteurs d'actions de toute autre classe d'actions sera soumise à une délibération de l'assemblée générale des actionnaires de cette ou ces classe(s) d'actions, conformément à l'article 68 de la Loi de 1915.

## Chapitre 5. Administration et Gestion de la Société

**Art. 17. Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres. Les Administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société .

**Art. 18. Durée de la fonction des Administrateurs, Renouvellement du Conseil.** Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximale de six ans, néanmoins un Administrateur peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif et/ou remplacé sur décision des actionnaires. Tout Administrateur peut être réélu.

En cas de vacance d'un Administrateur à cause d'un décès, d'une démission ou autre, les Administrateurs restants nommés par l'assemblée générale des actionnaires peuvent se réunir et élire un Administrateur afin de remplir temporairement cette fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera en outre le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

**Art. 19. Bureau du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration pourra nommer parmi ses membres un président et pourra élire, parmi ses membres, un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des actionnaires.

**Art. 20. Assemblées et Résolutions du Conseil.** Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux Administrateurs à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Tous les Conseils d'Administration auront lieu en dehors du Royaume-Uni. Le président du Conseil d'Administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur, et lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale des actionnaires, s'il n'y a pas d'Administrateur présent, toute autre personne, afin d'assumer la présidence de ces assemblées des actionnaires et réunions du Conseil d'Administration.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera envoyé à tous les Administrateurs au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. L'avis de cette réunion peut être omis avec le consentement de chaque Administrateur d'être envoyé par écrit, ou par télégramme, télex ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télex ou télécopieur, un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut agir en tant que mandataire titulaire pour plusieurs Administrateurs.

Le Conseil d'Administration pourra dé libérer et agir valablement à condition qu'au moins la moitié des Administrateurs soit présente ou représentée à la réunion, à moins que les Administrateurs ne soient résidents du Royaume-Uni, ils n'auront le droit d'agir pour aucune raison. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du président de la réunion sera décisive.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement et la participation à une réunion par de tels moyens équivaldra à une présence en personne à cette réunion.

Les Administrateurs ne peuvent agir qu'aux réunions dûment convoquées du Conseil d'Administration.

Les résolutions écrites signées par tous les Administrateurs seront tout aussi valables et applicables que celles prises pendant une réunion régulièrement convoquée et tenue, pour autant qu'aucune résolution signée par un Administrateur lorsqu'il ou elle est présente au Royaume-Uni ne soit valable. Ces signatures peuvent être apposées sur un simple document ou plusieurs copies d'une même résolution et attestées par des lettres, des câbles, des télégrammes, télex, télécopieurs ou autres moyens similaires.

**Art. 21. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président du Conseil, ou, en son absence, par le président de la réunion.

Des copies ou extraits de procès-verbaux destinés à être utilisés pour des objectifs légaux ou autres seront signés par le président ou par deux Administrateurs, ou par toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

**Art. 22. Les engagements de la Société envers les Parties et Délégations de pouvoirs.** La Société sera engagée par les signatures de deux Administrateurs ou par celle d'un directeur ou d'un fondé de pouvoir désigné à cet effet, ou par la signature de toute autre personne à qui le Conseil d'Administration a spécialement délégué des pouvoirs. Les Administrateurs ne peuvent engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être expressément autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs appartenant à la gestion journalière et à l'exécution des opérations, en ce compris le pouvoir d'agir comme signataire autorisé de la Société, afin d'atteindre l'objectif de la Société et de poursuivre l'objectif général de sa gestion, à des individus ou des sociétés qui ne doivent pas obligatoirement être Administrateurs, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui pourront, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs, conformément aux lois et à la réglementation applicables.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir dont un directeur général, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Le Conseil d'Administration peut révoquer pareilles nominations à tout moment. Les directeurs et les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts, les directeurs et fondés de pouvoir nommés auront les pouvoirs et tâches que le Conseil d'Administration leur attribuera.

Le Conseil peut également conférer des pouvoirs spéciaux de fondé de pouvoir par procuration notariée ou personnelle.

**Art. 23. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous actes de disposition et d'administration concernant l'objet de la Société, en conformité avec la politique d'investissement telle que déterminée conformément aux dispositions ci-dessous.

Tous les pouvoirs non-expressément réservés par les lois et la réglementation applicables ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires de la Société sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, sur base du principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques et les stratégies d'investissement à appliquer en ce qui concerne chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture applicable aux classes d'actions spécifiques au sein de Compartiments donnés, et (iii) l'orientation de la gestion des affaires de la Société, dans le cadre des restrictions qui seront mises en œuvre par le Conseil d'Administration conformément aux lois applicables et aux règlements.

Conformément aux exigences de la Loi de 2002, en particulier au regard du type des marchés sur lesquels les avoirs peuvent être acquis ou le statut de l'émetteur ou de la contrepartie, chaque Compartiment peut investir en:

- (i) valeurs mobilières ou en instruments du marché monétaire;
- (ii) en parts ou actions d'autres OPC;
- (iii) dépôts auprès d'institutions de crédit, qui sont remboursables sur demande ou ont le droit d'être retirés et qui viennent à échéance au bout de 12 mois maximum;
- (iv) instruments financiers dérivés.

La politique d'investissement de la Société peut reproduire la composition d'un indice de stock ou obligations reconnus par l'autorité de surveillance du Luxembourg.

La société peut, en particulier, acheter les avoirs mentionnés ci-dessus sur tout Marché Réglementé, toute bourse de valeurs ou tout Autre Marché Réglementé d'un Etat d'Europe, étant ou non membre de l'Union Européenne, d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie.

La Société peut également investir en valeurs mobilières récemment émises pourvu que les conditions d'émission prévoient que cette demande soit effectuée pour l'admission à une cote officielle sur un Marché Réglementé ou Autre Marché Réglementé et que cette admission soit assurée dans l'année suivant l'émission;

Conformément au principe de répartition des risques, la Société est autorisée à investir jusqu'à 100% des avoirs nets attribuables à chaque Compartiment en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat Membre de l'UE, par ses autorités locales, par tout autre Etat Membre de l'UE, par ses autorités locales, par tout autre Etat Membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques («OCDE») ou par un organisme public international dont un ou plusieurs Etat(s) Membre(s) de l'UE sont membre(s), pourvu que dans le cas où la Société décide de faire usage de cette disposition, elle détiendra, au nom de ce Compartiment, des titres d'au moins six émissions différentes et des titres de toute émission ne pouvant pas s'élever à plus de 30% des avoirs nets attribuables à ce Compartiment;

Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, de la manière décrite dans les documents de vente de la Société, que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou de tout Compartiment seront cogérés sur une base distincte avec d'autres avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres OPC luxembourgeois et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérés entre eux sur une base distincte ou groupée.

Les investissements dans chaque Compartiment peuvent être effectués soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de filiales contrôlées à cent pour cent, comme le Conseil d'Administration peut en décider en temps opportun et tel que décrit dans les documents de vente des actions de la Société. La référence dans les présents statuts aux «investissements» et «avoirs» signifieront, le cas échéant, soit des investissements effectués et des avoirs bénéficiaires détenus directement ou des investissements effectués et des avoirs bénéficiaires détenus indirectement par l'intermédiaire de la filiale précitée.

La Société est autorisée (i) à employer les techniques et les instruments relatifs aux valeurs mobilières et instruments du marché monétaire pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés en vue d'une gestion de portefeuille efficace et (ii) à employer des techniques et instruments destinés à protéger les risques de change dans le cadre de la gestion de ses avoirs et engagements.

**Art. 24. Conflits d'intérêts.** Aucun contrat ni aucune opération que la Société peut négocier avec d'autres sociétés ou firmes ne peuvent être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, directeurs et fondés de pouvoir de la Société aient un intérêt de quelque nature que ce soit dans une autre société ou firme, ou par le fait qu'il puisse être Administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé dans une autre société ou firme. L'Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé dans une société ou firme avec laquelle la Société négocie des contrats, ou avec laquelle elle a d'autres relations d'affaires, ne sera pas privé, pour ces motifs, de son droit de délibérer, voter et agir pour des affaires relatives à ce contrat ou à cette négociation.

Si un Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans toute affaire de la Société, cet Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société informera le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et celui-ci ne délibérera ou ne prendra pas part au vote à ce sujet. Ce sujet et l'intérêt personnel de cet Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions de cet article ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration concernent des transactions journalières de la Société conclues dans des conditions normales.

Comme il est utilisé dans la phrase précédente, le terme «intérêt personnel» ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts, situations ou opérations qui peuvent exister sous quelque forme que ce soit avec les sociétés ou les entités que le Conseil d'Administration déterminera périodiquement à sa discrétion.

**Art. 25. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aurait été partie en tant qu'Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir dans toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf lorsque, en rapport avec de telles actions, il sera finalement condamné pour faute grave ou pour mauvaise gestion. En cas de règlement à l'amiable, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que cet Administrateur, directeur ou fondé de pouvoir n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels l'Administrateur, le directeur ou le fondé de pouvoir pourraient prétendre.

**Art. 26. Les honoraires du Conseil.** L'assemblée générale des actionnaires peut accorder aux Administrateurs, en tant que rémunération pour leurs activités, une somme annuelle fixe, sous forme de commissions aux Administrateurs, qui seront inscrites dans les frais généraux de la Société et distribuées parmi les Administrateurs, à sa discrétion.

De plus, les Administrateurs peuvent être payés pour des frais encourus au nom de la Société dans la mesure où ceux-ci sont considérés comme raisonnables.

Les honoraires du président ou secrétaire du Conseil d'Administration, ceux des directeurs généraux et fondés de pouvoir seront déterminés par le Conseil d'Administration.

**Art. 27. Gestionnaire(s) et Conseiller(s) en Investissement et Banque Dépositaire.** La Société a conclu un contrat de gestion avec une société de gestion (la «Société de Gestion»).



La Société et la Société de Gestion ont conclu une convention de gestion avec un gestionnaire d'investissements (le «Gestionnaire»), tel que plus amplement décrit dans les documents de vente des actions de la Société, qui fournit à la Société les informations et les conseils relatifs à la politique d'investissement déterminée conformément à l'article 23 des présents statuts et telle que plus amplement décrite dans les documents de vente des actions de la Société, et peut, quotidiennement et sous réserve du contrôle global du Conseil d'Administration, avoir le pouvoir discrétionnaire d'acheter et de vendre des titres et autres avoirs de la Société conformément aux conditions d'un accord écrit.

La Société a conclu une convention de banque dépositaire avec une banque autorisée à exécuter les activités bancaires au Luxembourg au sens des lois et de la réglementation applicables («la Banque Dépositaire»). Toutes les valeurs mobilières et autres avoirs seront détenus par ou à l'ordre de la Banque Dépositaire.

Si la Banque Dépositaire souhaite se retirer, le Conseil d'Administration prendra les mesures nécessaires pour désigner une autre banque qui agira en tant que Banque Dépositaire et le Conseil d'Administration nommera cette banque pour la fonction de Banque Dépositaire à la place de la Banque Dépositaire qui donne sa démission. Les Administrateurs ne révoqueront pas la Banque Dépositaire avant qu'une autre Banque Dépositaire ait été nommée conformément à ces statuts pour agir à sa place.

## Chapitre 6. Réviseur d'entreprises agréé indépendant

**Art. 28. Réviseur d'entreprises agréé indépendant.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris en particulier sa comptabilité, seront revues par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés indépendants qui satisferont aux exigences des lois et de la réglementation applicables relatives à l'honorabilité et à l'expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la Loi de 2002. Les réviseurs d'entreprises agréés indépendants seront élus par l'assemblée générale des actionnaires et sont rémunérés par la Société. Les réviseurs d'entreprises agréés indépendants en fonction peuvent être remplacés à n'importe quel moment par les actionnaires avec ou sans motif.

## Chapitre 7. Rapports annuels

**Art. 29. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 30. Allocation des résultats.** Chaque année l'assemblée générale des porteurs d'actions de la classe d'actions ou des classes d'actions émises dans le cadre d'un Compartiment prendra une décision quant aux propositions faites par le Conseil d'Administration en matière répartition des résultats.

Cette répartition peut inclure la création ou le maintien des fonds de réserve et de provisions, la distribution de dividendes aux actionnaires et la détermination du solde à reporter.

Aucune distribution de dividendes ne peut être effectuée, si suite à la déclaration de cette distribution, le capital de la Société est inférieur au capital social souscrit imposé par les lois et la réglementation applicables.

Les dividendes intérimaires peuvent, sous réserve de plus amples conditions prévues par les lois et la réglementation applicables, être payés sur les actions de toute classe d'actions ou de toutes classes d'actions émises dans le cadre d'un Compartiment sujet à des distributions sur décision du Conseil d'Administration.

Les paiements de distributions aux détenteurs d'actions nominatives seront effectués à l'adresse respective de ces actionnaires telle que mentionnée dans le registre des actions nominatives. Les paiements de distributions aux détenteurs d'actions au porteur seront effectués sur présentation du coupon de dividende à l'agent ou aux agents désigné(s) à cet effet par la Société.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en euro ou dans toute autre devise déterminée par le Conseil d'Administration et peuvent être payés aux dates et lieux déterminés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut prendre une décision définitive à propos du taux de change applicable pour traduire les fonds de dividendes dans la devise de leur paiement. Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes en actions en lieu et place de dividendes en espèces, suivant les stipulations et conditions éventuellement déterminées par le Conseil d'Administration.

Les dividendes qui n'ont pas été collectés dans les cinq ans suivant la date de leur paiement seront annulés pour leurs bénéficiaires et retourneront à la ou aux classe(s) d'actions concernée(s) dans le Compartiment concerné.

## Chapitre 8. Dissolution et Liquidation

### Art. 31. Liquidation.

#### (1) Liquidation de la Société

La Société est constituée pour une durée illimitée et la dissolution et liquidation de la Société sera uniquement décidée par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sans préjudice de toute dissolution et liquidation judiciaire de la Société par décision d'un tribunal conformément aux lois et à la réglementation luxembourgeoises applicables.

L'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et liquidation de la Société sera convoquée sans quorum dans les circonstances suivantes:

- si les avoirs nets de la Société tombent en dessous des deux tiers du capital minimum exigé par les lois et la réglementation applicables (1.250.000.-EUR), en quel cas la décision de dissoudre la Société sera prise à la majorité simple des actions présentes ou représentées et votant à l'assemblée; et

- si les avoirs nets de la Société tombent en dessous du quart du capital minimum exigé par les lois et la réglementation applicables (1.250.000.-EUR), en quel cas la décision de dissoudre la Société sera prise par un quart des actions présentes ou représentées et votant à l'assemblée.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée conformément aux dispositions de la Loi de 2002 qui stipulent les mesures à prendre pour permettre aux actionnaires de participer aux distributions résultant de cette liquidation. Dans ce contexte, la Loi de 2002 prévoit que tous les montants qu'il n'a pas été possible de distribuer aux actionnaires à la clôture de la liquidation sont à déposer à la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Les montants non réclamés pendant la période prescrite sont susceptibles d'être perdus conformément aux dispositions des lois et de la réglementation luxembourgeoises applicables. Les revenus nets résultant de la liquidation de chacun des Compartiments seront distribués aux actionnaires de la classe ou des classes d'actions concernée(s) émise(s) dans le Compartiment concerné en proportion de leur détention de titres respective.

Les décisions d'un tribunal ordonnant la dissolution et la liquidation de la Société seront publiées au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont au moins un journal luxembourgeois. Ces avis seront publiés à la demande du liquidateur.

## (2) Liquidation des Compartiments et/ou de classes d'actions

Au cas où, pour une raison ou une autre, la valeur des avoirs dans un Compartiment ou une classe d'actions a diminué à un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour un tel Compartiment ou une telle classe d'actions pour opérer d'une manière économiquement efficace, ou si un changement de la situation économique ou politique relative au Compartiment ou à la classe d'actions concernée avait des conséquences matérielles néfastes sur les investissements de ce Compartiment ou de cette classe d'actions, ou afin de procéder à une rationalisation économique, ou, le cas échéant pour un Compartiment, si le ou les contrat(s) de swap ou d'autres instruments financiers dérivés conclu(s) pour le Compartiment concerné, tel qu'il peut être précisé dans les documents de vente des actions de la Société, est résilié avant son terme prévu, le Conseil d'Administration peut décider de fermer un ou plusieurs Compartiment(s) ou classe(s) d'actions dans le meilleur intérêt des actionnaires et procéder au rachat forcé de toutes les actions émises dans ce(s) Compartiment(s), respectivement classe(s) d'actions, à un prix tel que mentionné ci-dessous, calculé le Jour d'Evaluation au cours duquel une telle décision prendra effet (en tenant compte des prix effectifs de réalisation des investissements et des dépenses liées à la réalisation des investissements). La Société transmettra un avis écrit aux détenteurs des actions concernées (publiées dans un journal à déterminer par le Conseil d'Administration et/ou envoyées aux actionnaires à leur adresse telle qu'indiquée dans le registre des actions nominatives) avant la date effective de rachat forcé, qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. A moins qu'il en soit décidé autrement dans l'intérêt, ou pour garantir le traitement égal des actionnaires, les actionnaires du (des) Compartiment(s), respectivement classe(s) d'actions, concerné(s), peuvent poursuivre la demande de rachat ou de conversion de leurs actions sans frais (mais en tenant compte des prix effectifs de réalisation des investissements et des dépenses liées à la réalisation des investissements) avant la date effective pour le rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration dans le cadre du paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'une ou de toutes les classes d'actions émises dans un Compartiment peut, sur proposition du Conseil d'Administration décidée conformément aux dispositions de l'article 16 des présents statuts, décider que la Société rachète toutes les actions de la classe ou des classes d'actions concernée(s) émises dans un tel Compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en prenant en considération la réalisation réelle des prix des investissements et la réalisation réelle des dépenses) calculée au Jour d'Evaluation auquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera exigé pour une telle assemblée générale des actionnaires, qui décidera par une résolution prise à la majorité simple des actions présentes ou représentées et votant.

## (3) Dispositions générales en cas de liquidation de la Société, d'un ou plusieurs Compartiment(s) ou d'une ou plusieurs classe(s) d'actions

La fermeture anticipée d'un Compartiment ou d'une classe d'actions a un effet sur le prix par action.

En cas de clôture anticipée d'un des Compartiments, respectivement une classe ou des classes d'actions, ou de la Société, les actions concernées seront rachetées à la valeur nette d'inventaire par action du ou des Compartiment(s) ou d'une ou des classe(s) d'actions de celui ou ceux-ci, calculée conformément aux dispositions des présents statuts et des documents de vente des actions de la Société, sur base de l'évaluation de la valeur de marché des avoirs du portefeuille du Compartiment, respectivement classe d'actions, et l'évaluation de la valeur de marché du ou des swap(s), en tenant compte, si approprié, des frais et pénalités dus à la résolution du ou des swap(s) ainsi que des autres frais de liquidation. Ces frais de résolution et frais de liquidation réduiront le montant repayé par action à un niveau inférieur à celui qui aurait été atteint si le swap n'avait pas été clôturé de manière anticipée.

Les actifs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires lors du traitement du rachat seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes qui y ont droit.

Toutes les actions rachetées peuvent être annulées.

## (4) Fusions de Compartiments

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au point (2) du présent article, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment de la Société ou à ceux d'un autre OPC créé selon les dispositions de la Partie I de la Loi de 2002 ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre OPC (le "Nouveau Compartiment") et de requalifier les actions du Compartiment concerné comme actions du Nouveau Compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au point (2) du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du Nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

A l'expiration de cette période, la décision relative à l'apport lie tous les actionnaires n'ayant pas utilisé leur droit de rachat ou de conversion de leurs actions, étant entendu toutefois que si l'organisme de placement collectif bénéficiant de cet apport est un fonds commun de placement, la décision lie uniquement les actionnaires de la Société qui ont consenti à l'apport.

Le Conseil d'Administration peut également, dans les mêmes circonstances que décrites ci-dessus, décider d'allouer les actifs et les engagements attribuables à un Compartiment, à un OPC étranger qualifié d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM»). Un Compartiment peut exclusivement être contribué à un OPC étranger après accord des actionnaires des classes d'actions émises par le Compartiment concerné ou sous la condition que seuls les avoirs des actionnaires consentants soient apportés à l'OPC étranger.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'apport des actifs et des engagements attribuables à un Compartiment, à un autre Compartiment de la Société, pourra être décidé par l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment concerné, pour laquelle il n'y aura pas de quorum et qui décidera d'une telle fusion par le vote affirmatif de la majorité simple des actions présentes ou représentées et votant à une telle assemblée.

L'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre OPC visé par le présent article ou à un autre compartiment au sein d'un tel autre OPC devra être approuvé par une décision des actionnaires du Compartiment concerné, prise avec un quorum de 50% des actions émises et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées et votant à ladite assemblée, excepté lorsqu'un tel apport a lieu avec un OPC de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un OPC de droit étranger, en quel cas les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires de la Société qui ont voté en faveur d'un tel apport.

Au cas où le Conseil d'Administration estime qu'il est dans l'intérêt des actionnaires d'un Compartiment donné ou que la situation économique ou politique relative à ce Compartiment le justifie, le Conseil d'Administration peut décider la réorganisation d'un Compartiment par division en deux ou plusieurs autres Compartiments. Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus et cette publication contiendra, en outre, les informations relatives aux deux ou plusieurs nouveaux Compartiments. Cette publication interviendra un mois avant la date d'effectivité de la réorganisation afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que l'opération impliquant la division en deux ou plusieurs Compartiments ne soit effective.

## Chapitre 9. Dispositions finales

**Art. 32. Frais de lancement supportés lors du lancement de Compartiments additionnels.** Sauf disposition contraire dans les documents de vente des actions de la Société, si un nouveau Compartiment est créé, les frais de départ liés à ce Compartiment (y compris les coûts de compilation et d'impression des prospectus modifié, les éventuels honoraires du notaire, les frais d'enregistrement des demandes auprès des autorités administratives et de la bourse et tous autres frais relevant de la constitution et du lancement du Compartiment) seront exclusivement supportés par le Compartiment, et pourront être pris en charge par le Compartiment immédiatement ou, sur décision du Conseil d'Administration, amortis sur une période de cinq (5) ans à compter du lancement du Compartiment.

**Art. 33. Modifications des statuts.** Ces statuts peuvent être modifiés comme et quand une assemblée générale des actionnaires le décidera conformément aux conditions de vote et de quorum imposées par la loi luxembourgeoise.

**Art. 34. Dispositions Générales.** Pour tous les sujets qui ne sont pas régis par ces statuts, référence sera faite aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2002, selon le cas."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. DELBRASSINE, M. BOTTGER, L. CALVEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/714. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005877/1658.

(110005993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Derca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 62.037.

---

Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011018929/11.

(110022793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**Desai S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.406.

---

Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011018930/11.

(110022794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**Decofinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.554.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 février 2011*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011018925/18.

(110023117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**Designers Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.927.

---

Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011018931/11.

(110022795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**Diane Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 68.768.

Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011018933/11.

(110022796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**DMG Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.865.

Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011018934/11.

(110022797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**Avant Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.378.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 21 janvier 2011*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 21 janvier 2011, que:

Après avoir constaté que le Dr Peter Harnacher s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 21 janvier 2011, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Guillaume Le Bouar, employé privé, né à Brignoles (France) le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement du Dr Peter Hamacher, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

AVANT INVESTMENT S.A.

François Georges / Alvaro Carnevale

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011018836/21.

(110022699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**DOMINGA HOLDING Aktiengesellschaft, Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 52.247.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020959/10.

(110025458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**General Oriental Investments Limited, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.367.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December;  
Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company "General Oriental Investments Limited", société anonyme, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 151.367, incorporated pursuant to a deed drawn-up by the undersigned notary, on 15 February 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 632 of 24 March 2010.

The meeting is presided by Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of EUR 2,450,000 (two million four hundred fifty thousand Euro) to raise it from EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 2,481,000 (two million four hundred eighty-one thousand Euro) by creation and issue of 24,500 (twenty-four thousand five hundred) new shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, entirely subscribed and paid up in cash by the sole shareholder.

2. Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the by-laws in order to read as follows.

*English version*

"The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,481,000 (two million four hundred eighty-one thousand Euro) divided into 24,810 (twenty-four thousand eight hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

*French version*

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.481.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille euros) représenté par 24.810 (vingt-quatre mille huit cent dix euros) d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the 310 (three hundred ten) shares representing the entire issued share capital are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the subscribed capital in the amount of EUR 2,450,000 (two million four hundred fifty thousand Euro) to raise it from EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 2,481,000 (two million four hundred eighty-one thousand Euro) by creation and issue of 24,500 (twenty-four thousand five hundred) new shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the sole shareholder, represented by Mr Pierre LENTZ, prenamed, by virtue of a proxy dated of 14 December 2010, declares to subscribe to the 24,500 (twenty-four thousand five hundred) new shares each and to fully pay them up, by a contribution in cash, so that the amount of EUR 2,450,000 (two million four hundred fifty thousand Euro) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

### Second resolution

Further to the foregoing resolutions, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the by-laws, which will henceforth read as follows:

“The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,481,000 (two million four hundred eighty-one thousand Euro) divided into 24,810 (twenty-four thousand eight hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand nine hundred and fifty Euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte du précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société General Oriental Investments Limited, société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 151.367, constituée suivant un acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 15 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 632 du 24 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et demande au notaire d'acte que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 2.450.000 (deux millions quatre cent cinquante mille euros) pour le porter de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 2.481.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt-un mille euros) par la création et l'émission de 24.500 (vingt-quatre mille cinq cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, à émettre au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées moyennant versement en numéraire par l'actionnaire unique.

2. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

#### Version anglaise

“The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,481,000 (two million four hundred eighty-one thousand Euro) divided into 24,810 (twenty-four thousand eight hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.”

#### Version française

“Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.481.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille euros) représenté par 24.810 (vingt-quatre mille huit cent dix euros) d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.450.000 (deux millions quatre cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 2.481.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille euros) par la création et l'émission de 24.500 (vingt-quatre mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite l'actionnaire unique, représentée par Monsieur Pierre LENTZ, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 14 décembre 2010, déclare souscrire aux 24.500 (vingt-quatre mille cinq cents) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 2.450.000 (deux millions quatre cent cinquante mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'une attestation bancaire.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.481.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt-et-un mille euros) représenté par 24.810 (vingt-quatre mille huit cent dix euros) d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LENTZ, S. BOULARD, E. DUBLET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004267/139.

(110004040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

**Apollo Dragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.323.

—  
**CLÔTURE LIQUIDATION**

La liquidation de la société Apollo Dragon S.à r.l. décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 11 janvier 2008, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 23 décembre 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2011002911/17.

(110002950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Alseide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 81.733.

Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011018818/11.

(110022645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**Ambra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.407.

Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011018822/11.

(110022646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**Ubiquity, Société Civile.**

Siège social: L-1270 Luxembourg, 1, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg E 2.003.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 21 décembre 2010 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

	Usufruit	Nue-propriété	Pleine propriété
- Monsieur Bernard Michel MARKOWICZ			
Propriétaire de quarante parts, ci numérotées de 961 à 1.000 . . . . .			40
Usufruitier de neuf cent soixante parts, ci numérotées de 1 à 960 . . . . .	960		
- Madame Chloé Alexandra MARKOWICZ			
Nue-propriétaire de deux cent quarante parts, ci numérotées de 1 à 240 . . . . .		240	
- Mademoiselle Jessica MARKOWICZ			
Nue-propriétaire de deux cent quarante parts, ci numérotées de 241 à 480 . . . . .		240	
- Mademoiselle Pauline Salomé MARKOWICZ			
Nue-propriétaire de deux cent quarante parts, ci numérotées de 481 à 720 . . . . .		240	
- Monsieur Elie MARKOWICZ			
Nu-propriétaire de deux cent quarante parts, ci numérotées de 721 à 960 . . . . .		240	
	960	960	40
		960	40
Total égal au nombre de parts composant le capital social: mille parts . . . . .		1.000	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE  
20, rue Jean-Pierre Beicht  
L-1226 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011019371/30.

(110022599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.



**Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.568.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.881.

En date du 4 mai 2010, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Angelus Machine Corporation, International, avec siège social au 8020, Forsyth Blvd., 63105 St. Louis, Missouri, Etats Unis, a cédé 465 parts sociales à Barry-Wehmiller International Holdings, Inc., avec siège social au 1200, Orange Street, 19801 Wilmington Delaware, Etats Uni, qui les acquiert.

- l'associé Ward, Inc., a cédé 112 parts sociales à Barry-Wehmiller International Holdings, Inc., précité, qui les acquiert.

- l'associé FleetwoodGoldco Wyard, Inc., a cédé 5 parts sociales à Barry-Wehmiller International Holdings, Inc., précité, qui les acquiert.

- l'associé Barry-Wehmiller Companies, Inc., a cédé 1 032 parts sociales à Barry-Wehmiller International Holdings, Inc., précité, qui les acquiert.

- l'associé Paper Converting Machine Co., a cédé 1 361 parts sociales à Barry-Wehmiller International Holdings, Inc., précité, qui les acquiert.

- l'associé Marquip WardUnited, Inc., a cédé 82 parts sociales à Barry-Wehmiller International Holdings, Inc., précité, qui les acquiert.

- l'associé Marquip International, inc., a cédé 64 parts sociales à Barry-Wehmiller International Holdings, Inc., précité, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Barry-Wehmiller International Holdings, Inc., précité, avec 3 136 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2011.

Référence de publication: 2011018843/27.

(110022982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**Aqsacom International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.982.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 janvier 2011*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Gilles BLANC, directeur, demeurant au 1A Bemmersyde ave, Brighton, VIC 3186, Australie, administrateur-délégué et Président;

- Madame Anne LABESSE, ingénieur, demeurant au 1A Bemmersyde ave, Brighton, VIC 3186, Australie;

*Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011018828/24.

(110021728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**Seregnon Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.739.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 29 décembre 2010 que:

- la clôture de la liquidation a été prononcée;
- la cessation définitive de la société a été constatée;
- le dépôt des livres sociaux, administratifs et comptables, et ce pour une durée de cinq ans, à l'ancien siège de la société, a été décidé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire MEVEA s.à r.l.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011003408/18.

(110002936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Allied Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 17.003,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.204.

Andrea Goodrich, Madeleine Barber et Christopher Oster ont démissionné de leur poste de gérants de la Société avec effet au 22 décembre 2010.

En date du 1<sup>er</sup> février 2011, Gary Evan Uren ayant comme adresse professionnelle Delta Point, Greets Green Road, West Bromwich B70 9PL, Royaume-Uni et Nelda Janine Connors ayant comme adresse professionnelle 16100 S. Lathrop, Harvey, IL 60426, Etats-Unis d'Amérique ont été nommés comme gérants de la Société avec effet au 22 décembre 2010 et pour un mandat à durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Allied Luxembourg S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011018807/18.

(110022905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

---

**Brokerage Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 6.493.096,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 135.360.

---

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 6 décembre 2010*

En date du 6 décembre 2010, l'assemblée générale ordinaire de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée déterminée et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2011.

Brokerage Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011018851/17.

(110022549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.